AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

des collectivités du Lot-et-Garonne

Décembre 2020

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Sommaire

1 - Le contexte général page 3

2 - Le contexte local page 15

3 - Le diagnostic page 27

4 - L'élaboration du PLPDMA page 37

5 - Les programmes d'actions page 45

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

1ère partie
Le contexte général

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.1 - Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

- La prévention des déchets débute dès la conception.
- La prévention regroupe toutes les phases qui évitent, réduisent ou reportent les étapes de gestion du produit devenu déchet suite à l'abondon par son propriétaire.
- Il s'agit de mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets.
- Ces actions de prévention ne sont efficaces que si les acteurs locaux se les approprient.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.1 - Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

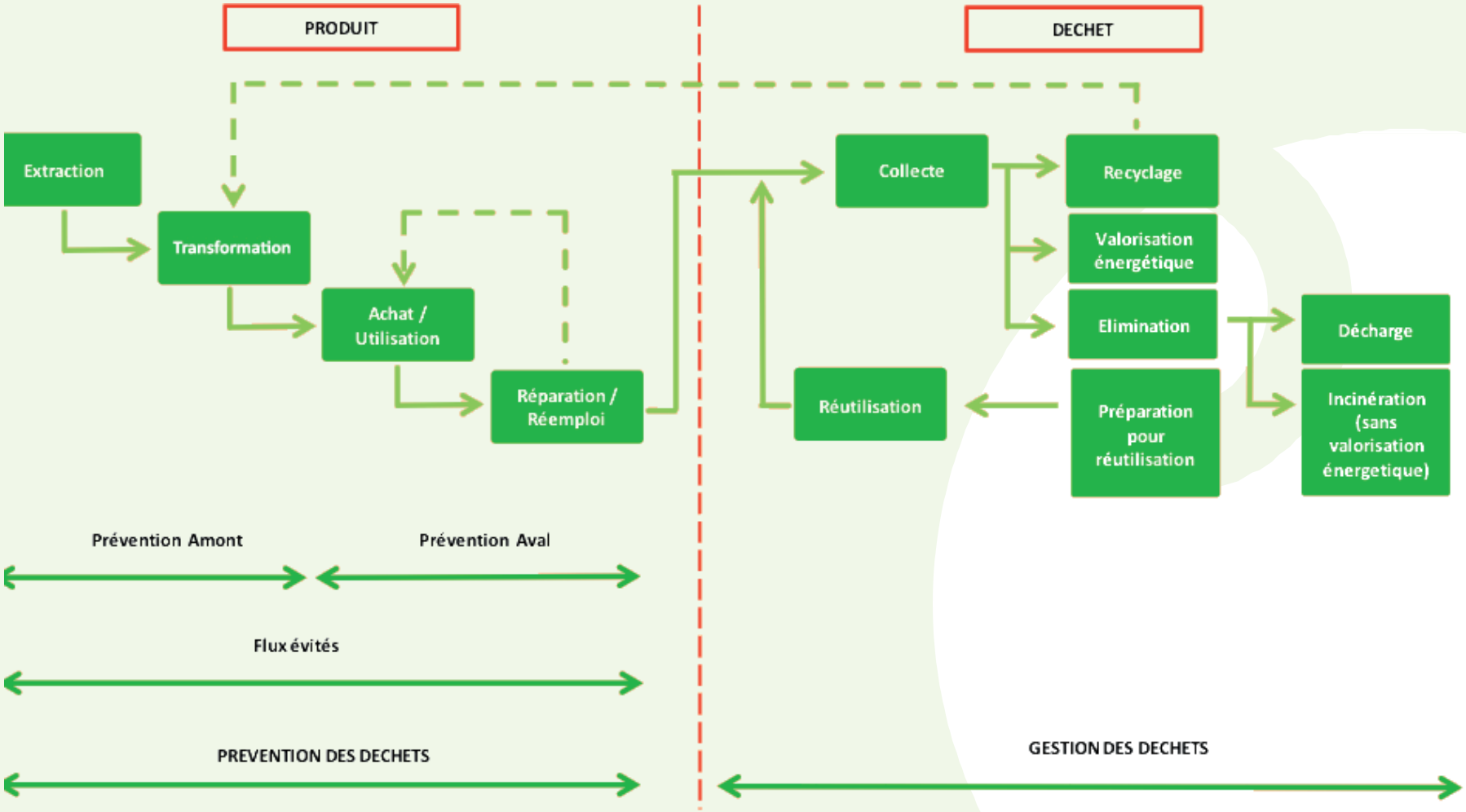

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.2 - Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

- La gestion des déchets ne peut plus se réduire à une conséquence du modèle de production actuel. Le modèle linéaire qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction épuise les ressources et leur utilisation doit dorénavant être pensée en amont en intégrant le cycle de vie du produit.

- L'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.

- Les pouvoirs publics, via les 50 mesures proposées dans la Feuille de route pour une économie 100% circulaire publiée en avril 2018, comptent passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire qui intègrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.2 - Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

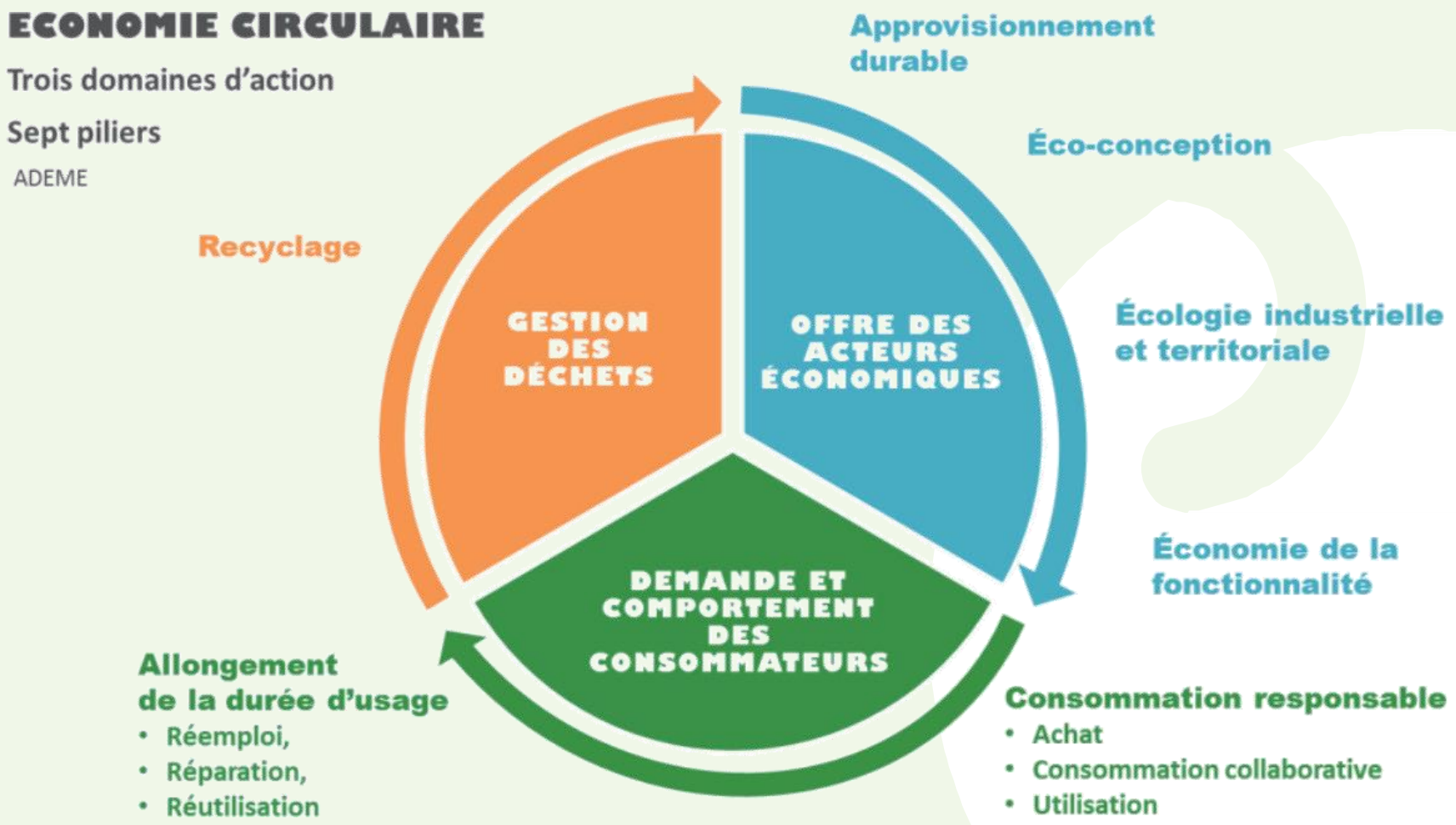

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.3 - Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

→ **Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document de planification territorial obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.**

→ **Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

→ **Un PLPDMA n'est plus limité dans le temps par une démarche contractuelle, mais « permanent, modifiable et révisable ». Il constitue une procédure d'amélioration continue au service de la prévention des déchets.**

→ **Un PLPDMA doit obligatoirement contenir :**

- **Un état des lieux du territoire**
- **La liste des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés**
- **Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs**
- **Les indicateurs relatifs aux mesures et les modalités d'évaluation et de suivi des actions**

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.3 - Qu'est-ce qu'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

Déchets de la collectivité

- Déchets des espaces verts publics
- Déchets de voirie, marchés
- Déchets de l'assainissement (boues d'épuration)

Déchets ménagers et assimilés

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets

Déchets occasionnels

Encombrants, déchets verts, déblais et gravats…

Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées

- Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) **= Ordures ménagères résiduelles**
- Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentes cibles, verre…)

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.4 - Quel cadre législatif et réglementaire ?

2004 : Premier Plan National de Prévention des Déchets

2007 : Grenelle de l'Environnement

2009-2010 : Lois issues du Grenelle de l'Environnement dites lois Grenelle 1 et 2

2014 : Second Plan National de Prévention des Déchets

2015 : Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (Loi TECV)

2015 : Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (Loi NOTRe)

2018 : Feuille de route pour l'économie circulaire

2020 : Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (Loi AGEC)

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.4 - Quel cadre législatif et réglementaire ?

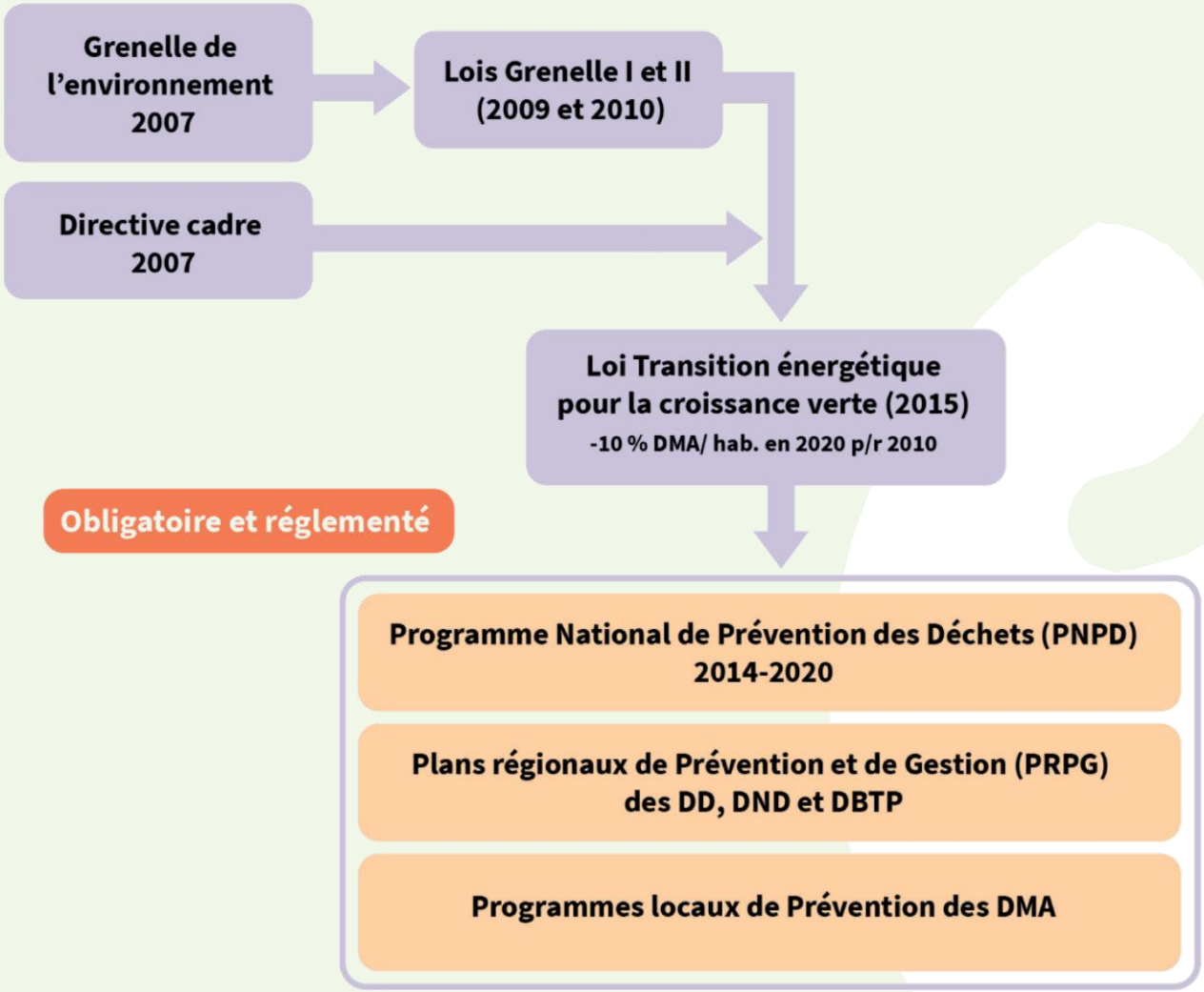

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.5 - Quels sont les enjeux ?

S'inscrire dans la cohérence des politiques de l'Union Européenne et de la politique nationale

Éviter de consommer des matières premières

Les ressources renouvelables sont disponibles en quantité limitée et des pénuries risquent de subvenir dans les années ou décennies à venir, d'où l'importance de réduire leur gaspillage.

Limiter son empreinte environnementale et les rejets de gaz à effet de serre

En 2011, pour la France, 2,6 % des émissions des gaz à effet de serre (GES), soit 12,9 millions de tonnes équivalent CO2 sont attribuées au traitement des déchets (hors valorisation énergétique). Le méthane non capté émis par les installations de stockage représente la principale source d'émission.

Créer des emplois locaux

De nombreuses études internationales, évaluatives et prospectives, montrent que l'économie circulaire constitue un levier important pour la création d'emplois.

Maîtriser le coût économique des déchets

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

> 1.5 - Quels sont les enjeux ?

+40 € de TGAP entre 2020 et 2025

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Évolution de la TGAP « stockage » entre 2017 et 2025 (en €/tonne)

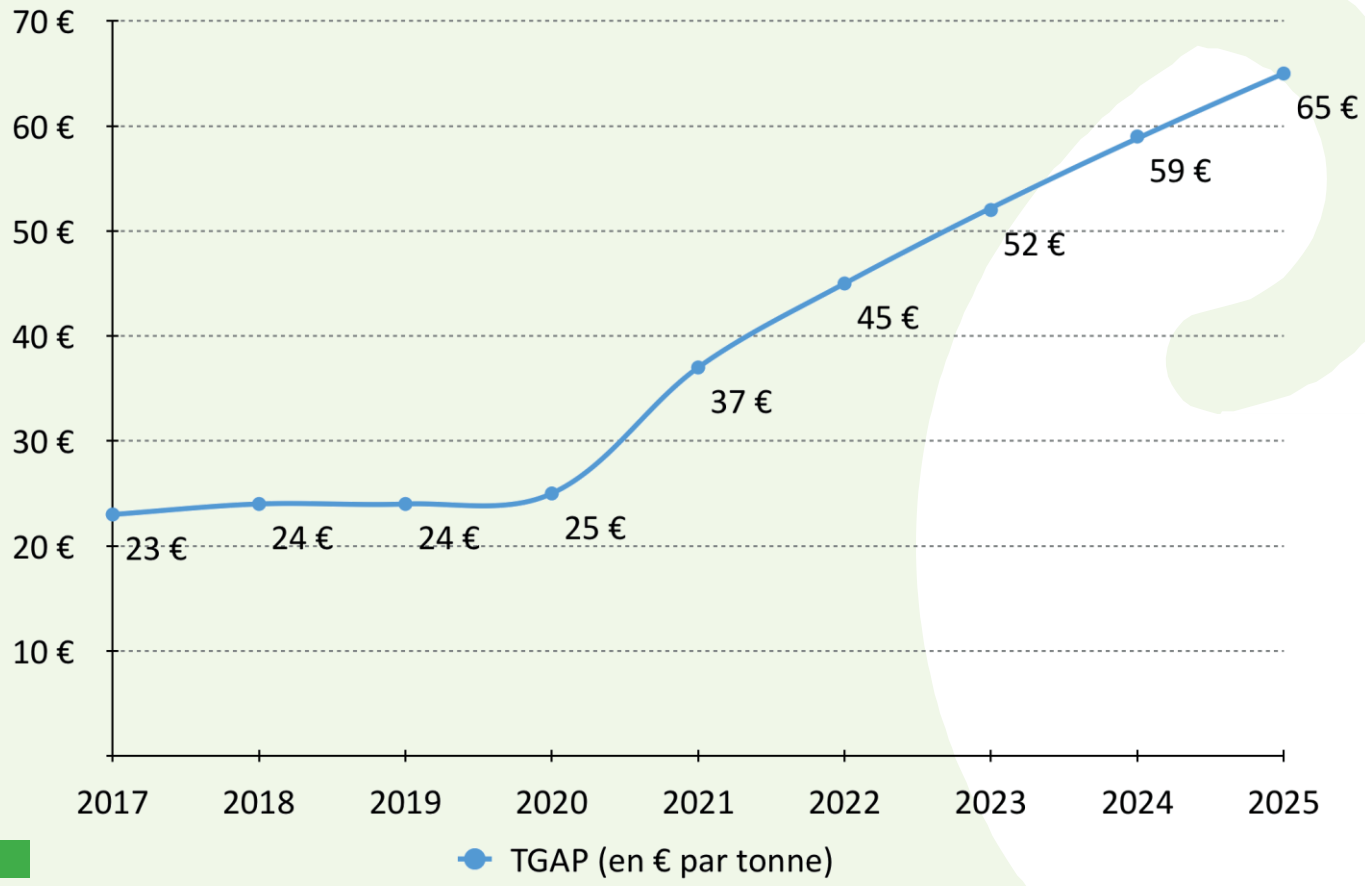

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

1 - le contexte général

LOIS TECV 2015 et AGEC 2020

> 1.6 - Quels sont les objectifs ?

- **Réduire l'enfouissement des DMA** (50 % en 2025)
- **Réduire la production des DMA** (10 % en 2020 et 15 % en 2030)
- **Mettre en place de la Tarification Incitative** (25 millions d'habitants en 2025)
- **Généraliser le tri à la source des biodéchets** (avant 2024)
- **Étendre les consignes de tri à la totalité des emballages plastiques** (d'ici 2022)
- **Augmenter la valorisation matière et organique** (65 % en 2025)

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

2ème partie

Le contexte local

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

> 2.1 - La compétence collecte

La compétence collecte est exercée par :

- 3 Communautés d'Agglomération
  - Agglomération d'Agen
  - Val de Garonne Agglomération
  - Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

- 7 Communautés de Communes
  - Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot
  - Communauté des Communes des Coteaux et Landes de Gascogne
  - Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord
  - Communauté des Communes de Lot et Tolzac
  - Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres
  - Communauté des Communes du Pays de Duras
  - Communauté des Communes du Pays de Lauzun

- 1 Syndicat mixte
  - Smictom Lot-Garonne-Baïse

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

> 2.2 - Les installations de collecte

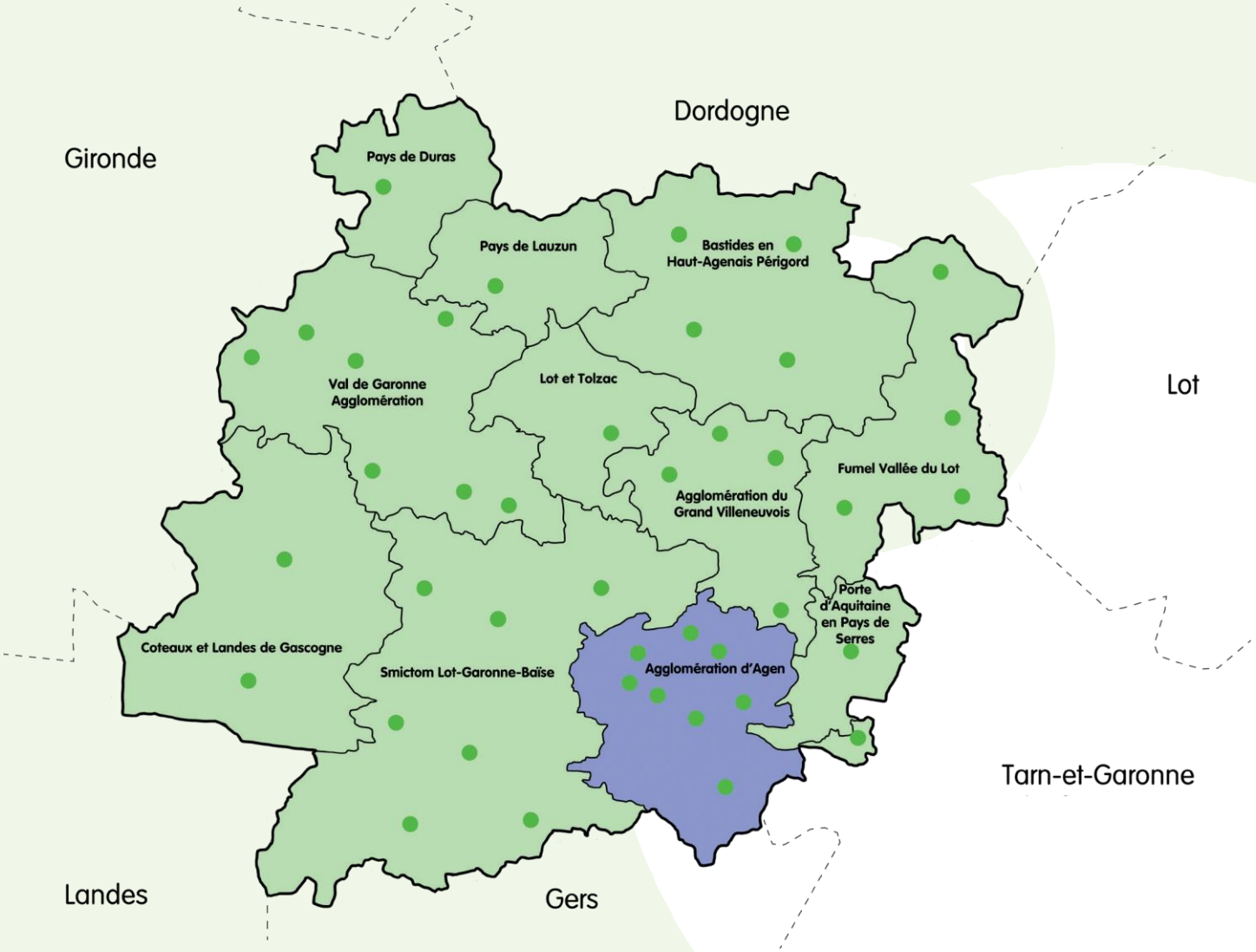

Légende
● Déchèterie

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

> 2.3 - La compétence traitement

La compétence traitement est exercée par :

- 1 Communauté d'Agglomération : Agglomération d'Agen
- 1 Syndicat mixte : ValOrizon

> 10 collectivités de collecte, 246 000 habitants (tout le département, sauf l'Agglomération d'Agen)

> Gestion du service public de traitement des déchets :
2 centres d'enfouissement actifs en 2020 et 2 sites en post-exploitation

> 4 quais de transfert

> 1 plateforme de compostage de 8 000 tonnes

> Actionnaire majoritaire d'un centre de tri : SEML du Confluent (entreprise d'insertion, 17 ETP)

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

> 2.3 - La compétence traitement

190 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés en 2019 (hors gravats)
dont 45 % sont collectés via les 41 déchèteries du département

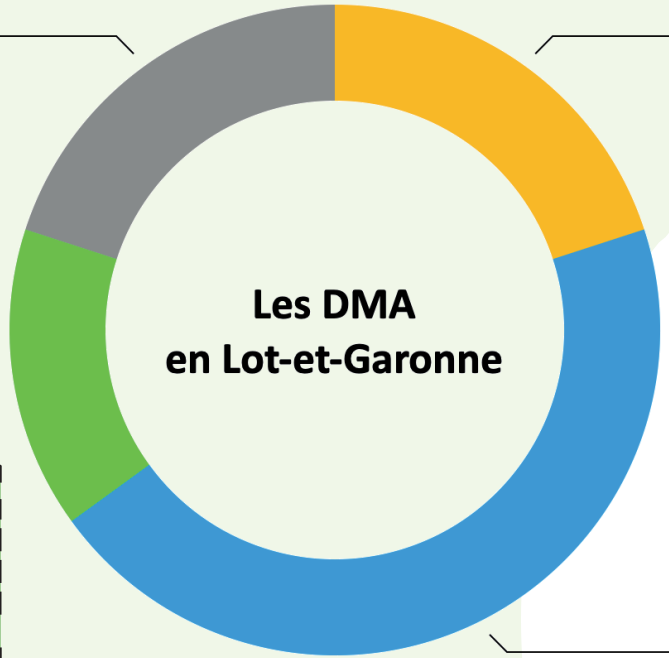

Valorisation matière
20 %

Valorisation organique
20 %

Incinération / Valorisation énergétique
15 %

- La performance énergétique de l'incinérateur du Passage d'Agen est de 30 à 40 %
- Pour devenir une unité de valorisation énergétique, ce taux devra dépasser 60 %

Enfouissement
45 %

Total = 72 000 tonnes

- ISDND de Nicole = 30 000 tonnes
- ISDND de Monflanquin = 29 000 tonnes
- Excédent exporté vers ISDND de Lapouyade (Gironde) et de Montech (Tarn-et-Garonne) = 13 000 tonnes

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

> 2.4 - Les compétences de ValOrizon

- **Le tri :** 7 800 tonnes en 2019
- **Le traitement :** 72 000 tonnes en 2019
- **La valorisation organique :** 12 387 tonnes en 2019
- **La valorisation énergétique :**
  - **Production d'électricité :** 1 849 064 Kwh en 2019
  - **Valorisation de chaleur :** 2 564 301 Nm3 en 2019
- **La prévention**
  (Programme Local de Prévention de 2012 à 2017)
- **Le bas de quai de déchèterie**
  (Communauté de communes du Pays de Lauzun)

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

-50% Capacité d'enfouissement

> 2.5 - Les enjeux techniques

Fermeture de Nicole au 31/12/2020

Réduction de la capacité d'enfouissement de 30 000 tonnes

Légende

- **ISDND** (installation de stockage de déchets non dangereux)
- **ISDND en post exploitation**
- **Plateforme de compostage**
- **Centre de tri**
- **Quai de transfert**
- **Incinérateur**

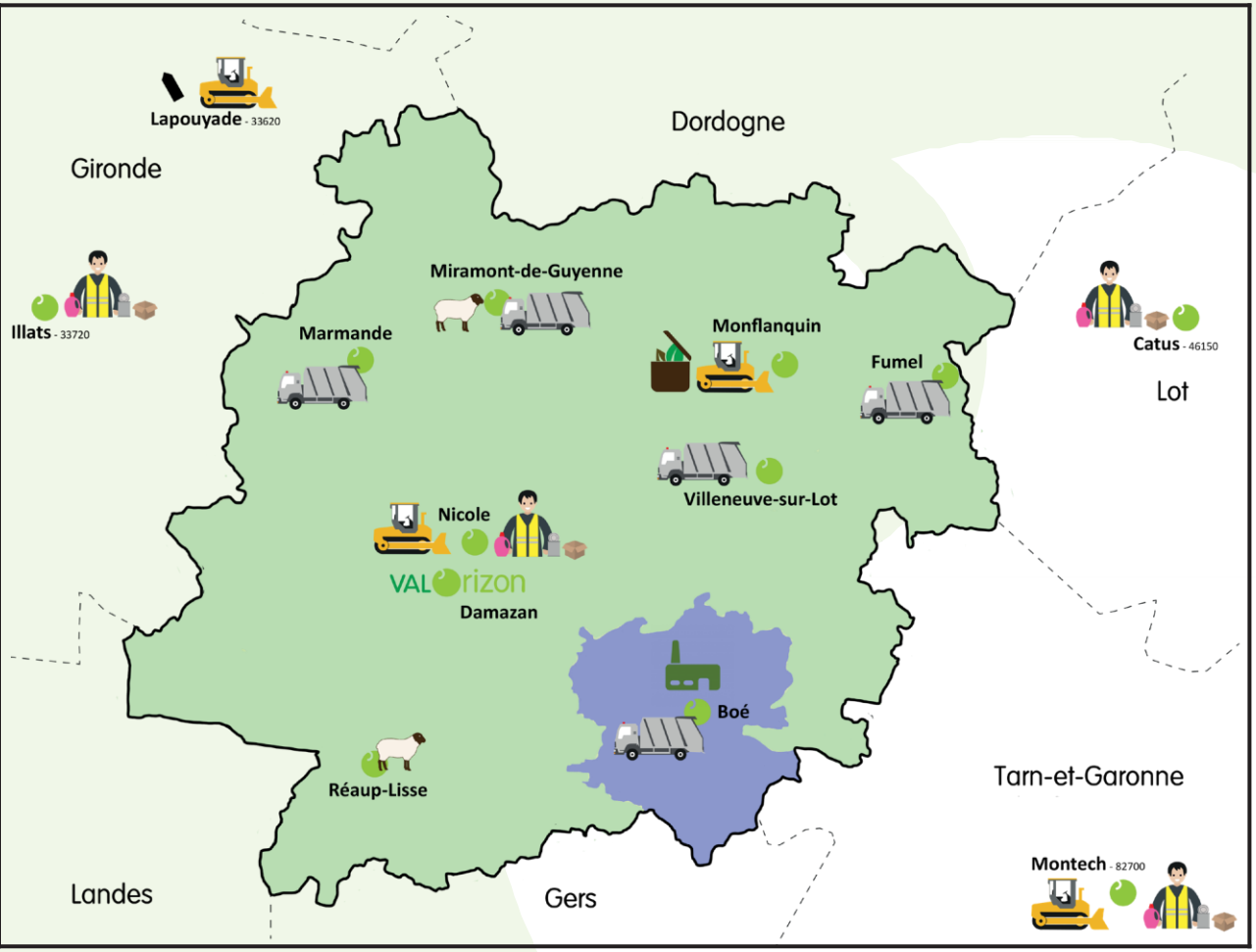

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

20 M€ de TGAP entre 2020 et 2025

> 2.6 - Les enjeux financiers

Évolution prévisionnelle du montant annuel de TGAP pour les adhérents de ValOrizon
Hypothèse : tonnages constants

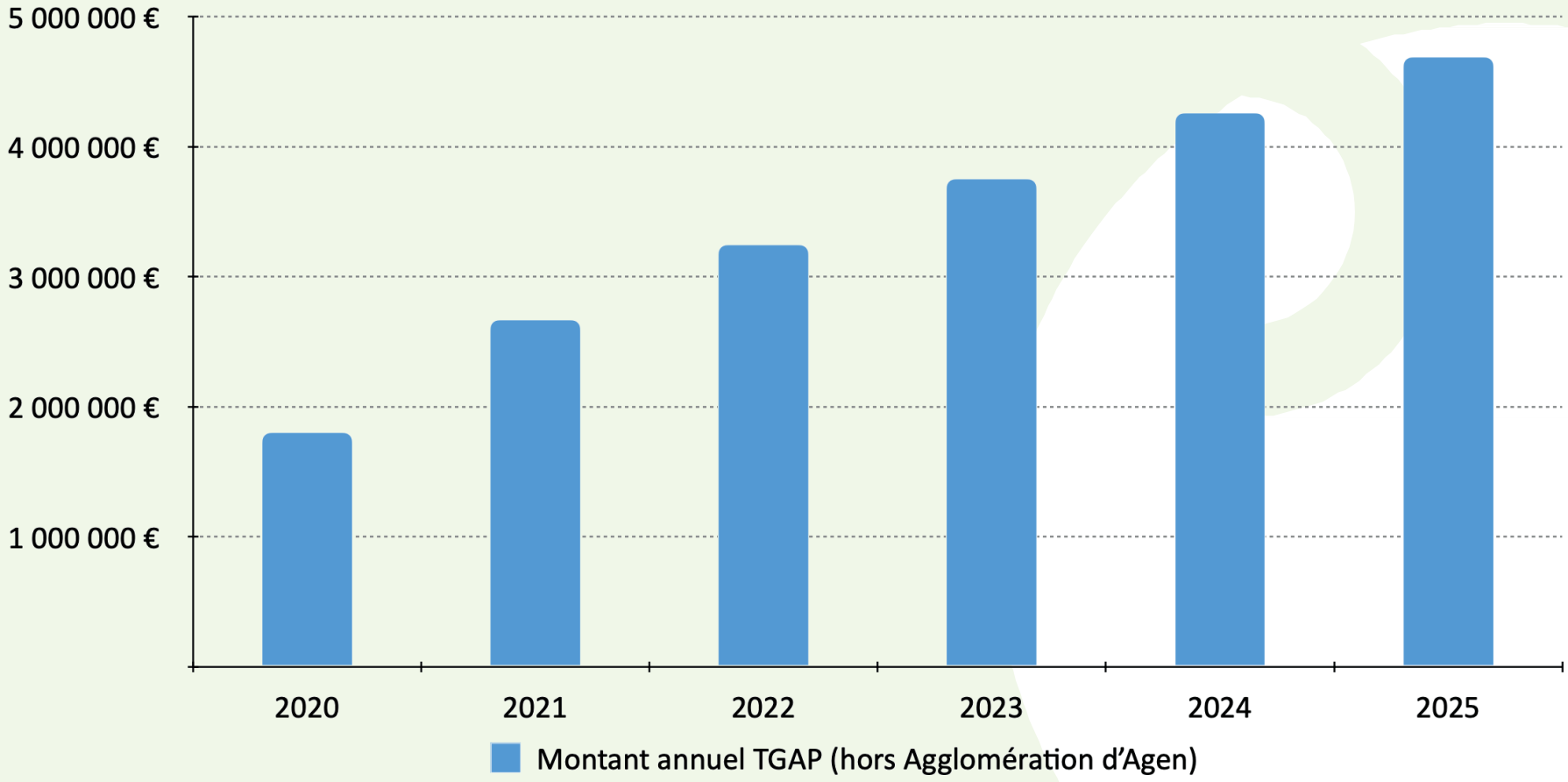

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

> 2.7 - La stratégie territoriale

Pour faire face à ces enjeux techniques, financiers et règlementaires, le syndicat ValOrizon et ses adhérents ont fait le choix d'**accompagner la diminution significative** des déchets ménagers et assimilés et de **concentrer leurs efforts sur 3 grands axes :**

- **L'accompagnement des collectivités de collecte :**
  - Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
  - La tarification incitative et le tri à la source des biodéchets
  - L'extension des consignes de tri

- **Une prise en compte environnementale sur ses sites de stockage**
(sécurité, lutte contre les nuisances, amélioration de la qualité de l'environnement, des conditions de travail, ...)

- **La création d'un écoparc dédié à l'économie circulaire**
« Des déchets, on en fait des ressources et potentiellement des recettes »
Sa vocation est de faire émerger et d'essaimer des activités économiques en lien avec le réemploi et le recyclage

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

> 2.7 - La stratégie territoriale

Création d'un nouveau casier à Monflanquin pour une durée d'exploitation de 17 ans

Création d'un outil de développement économique structurant à Damazan axé spécifiquement sur l'économie circulaire

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

> 2.7 - La stratégie territoriale

Aides ADEME au bénéfice des adhérents

- 2012 : ValOrizon porte le Programme Local de Prévention des Déchets qui a pour objectif de diminuer de 7 % les ordures ménagères du département en 5 ans
- 2015 : ValOrizon est labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
- 2015 : ValOrizon porte la création du Cluster Économie Circulaire et Transition Énergétique
- 2016 : ValOrizon participe en tant que territoire pilote au Programme National de Synergies Inter-entreprises
- 2017 : ValOrizon est labellisé Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
- 2018 : ValOrizon est chef de file du programme européen Interreg Sudoe Cemowas2
- 2018 : ValOrizon lance la feuille de route départementale économie circulaire
- 2019 : ValOrizon lance le programme d'Écologie Industrielle et Territoriale de la Confluence
- 2020 : ValOrizon obtient le premier palier du label Économie Circulaire, lié au référentiel économie circulaire de l'ADEME

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

2 - le contexte local

> 2.8 - Le bilan du Programme Local de Prévention 2012-2017

Réduction de 7 % des Ordures Ménagères Résiduelles (objectif contractuel avec l'ADEME)

Diminution des biodéchets : 6 564 composteurs distribués, mise en place de 89 plateformes de compostage collectif, distribution de 2 492 poules, financement de 2 broyeurs à déchets verts (intercommunal et associatif)

Mise en place de la REP Éco-mobilier : formation des agents des déchèteries, mise en place de 34 bennes dans le département

Animations scolaires : mise à disposition d'une animatrice (320 animations) et financement des animateurs sur les territoires

Étude déchèteries : réalisation d'un audit sur les 42 déchèteries du département

Étude redevance spéciale : accompagnement pour la mise en œuvre (aide à la décision et mise en place)

Stop-pub : distribution de 300 000 stop-pub sur le département

Communication : réalisation de guides, de campagnes d'affichage, encarts presse, spots radio, page Facebook

Éco-examplarité et sensibilisation : participation à des manifestations, conférences, aides financières

Prévention dans les entreprises : programme PNSI, animation Cluster, programme d'actions

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

3ème partie
Le diagnostic

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

3 - Le diagnostic

> 3.1 - Une stabilisation de la population

332 842 habitants en 2020

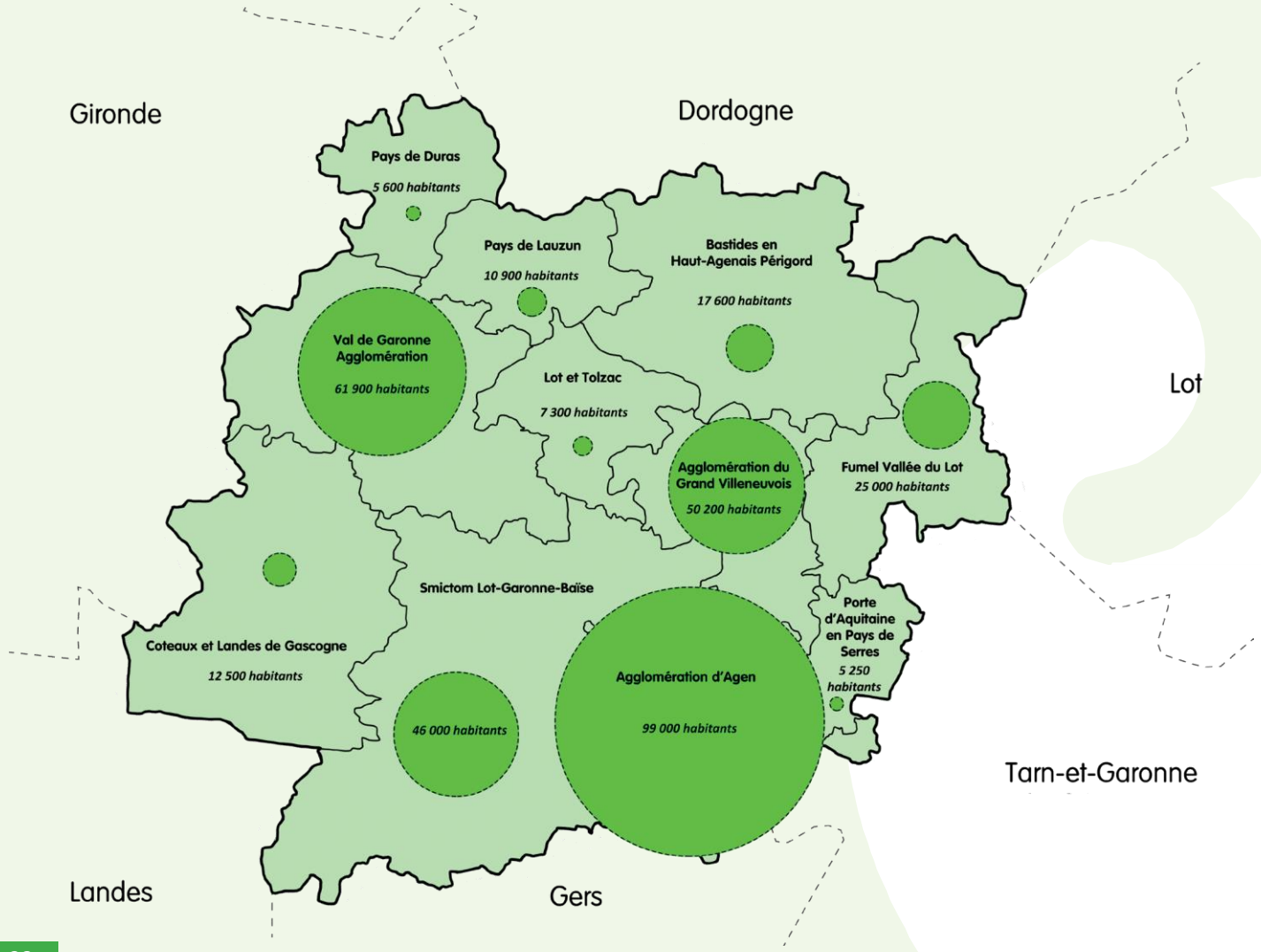

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

3 - Le diagnostic

> 3.2 - La production des déchets ménagers et assimilés (DMA)

+ 8 % entre 2010 et 2018

Évolution des ratios en Lot-et-Garonne de 2010 à 2018 en kg/hab.an et moyenne régionale 2018

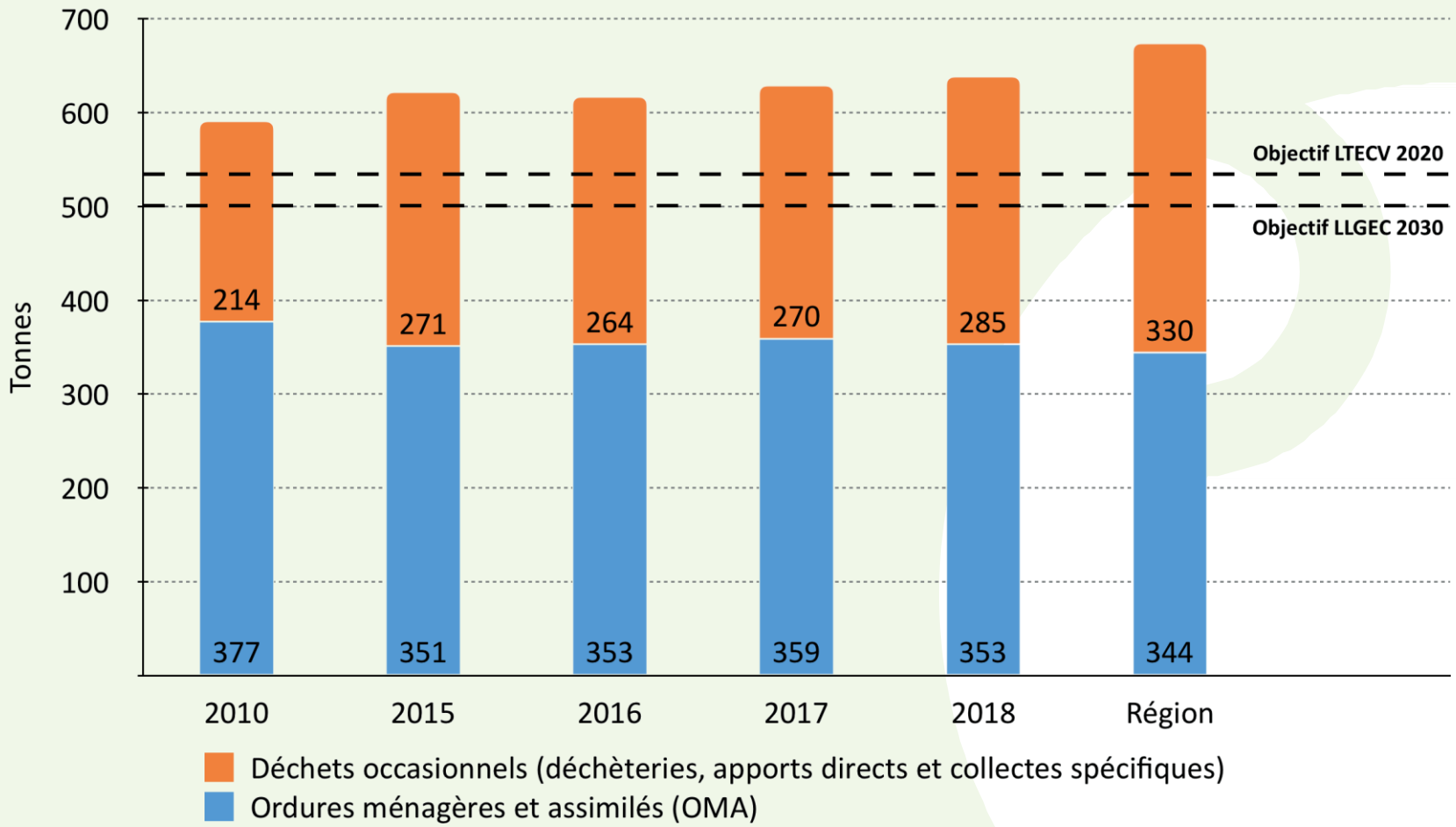

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

3 – Le diagnostic

> 3.3 - La production d'ordures ménagères et assimilés (OMA)

+ 7 %
sur les OMR par rapport à la moyenne régionale

Évolution des ratios en Lot-et-Garonne de 2010 à 2018 en kg/hab.an et moyenne régionale 2018

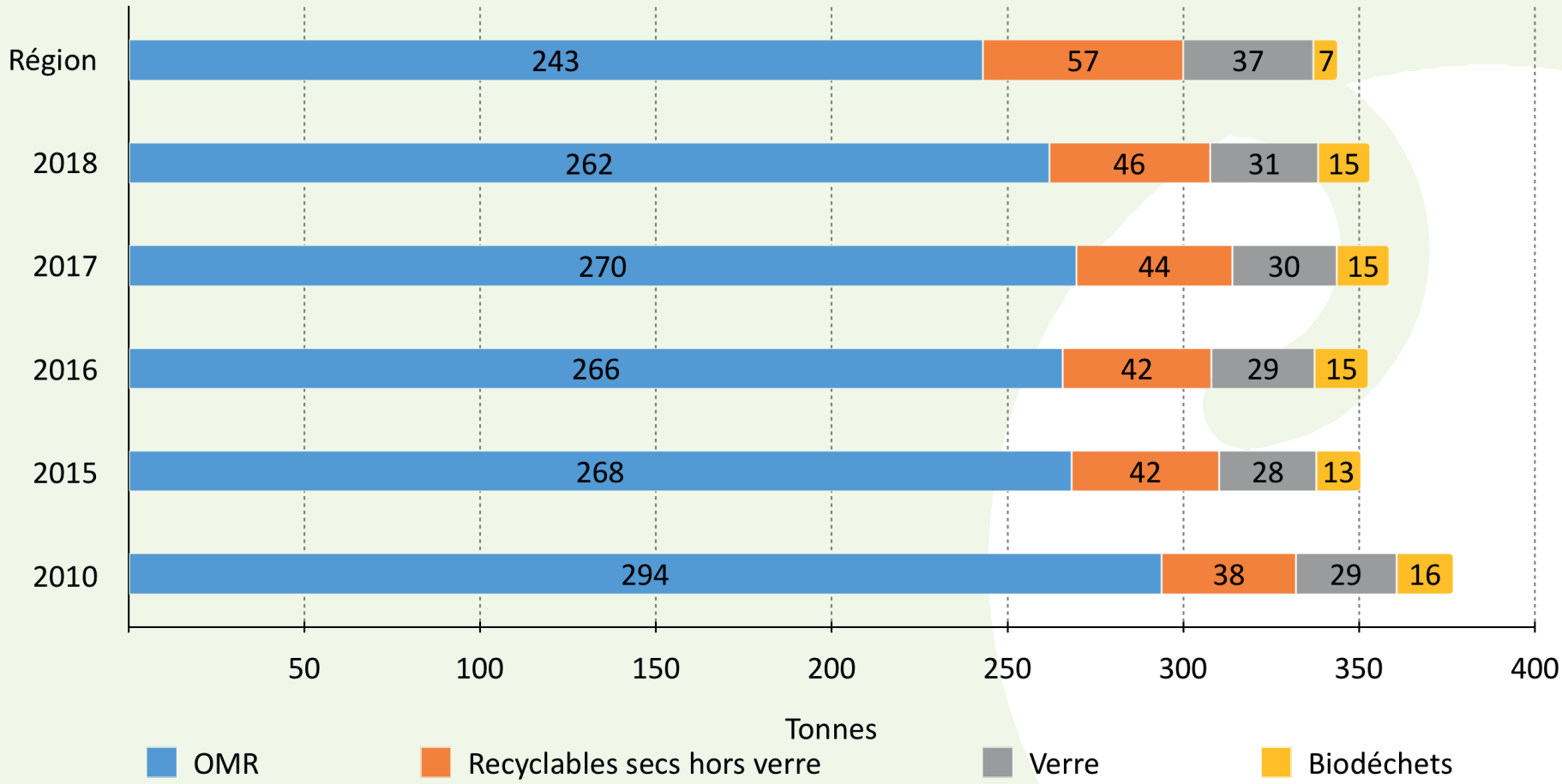

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

3 – Le diagnostic

> 3.4 - La production de déchets occasionnels (déchèteries, apports directs et collectes spécifiques)

+ 34 %
sur les déchets verts entre 2010 et 2018

Évolution des ratios en Lot-et-Garonne de 2010 à 2018 en kg/hab.an et moyenne régionale 2018

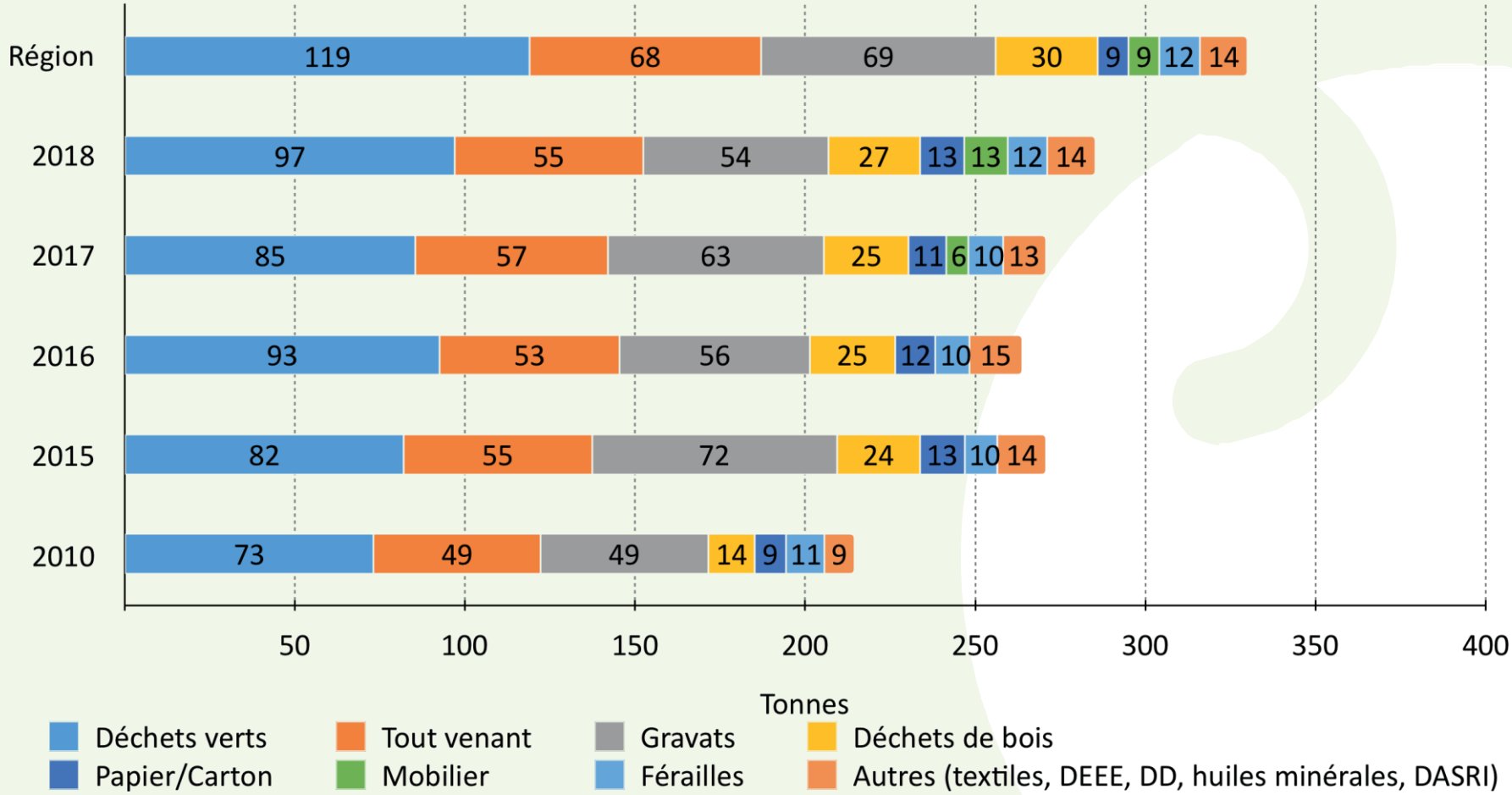

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

3 - Le diagnostic

> 3.5 - La production des déchets ménagers et assimilés (DMA) par EPCI

Un écart de 300 kg/hab.an

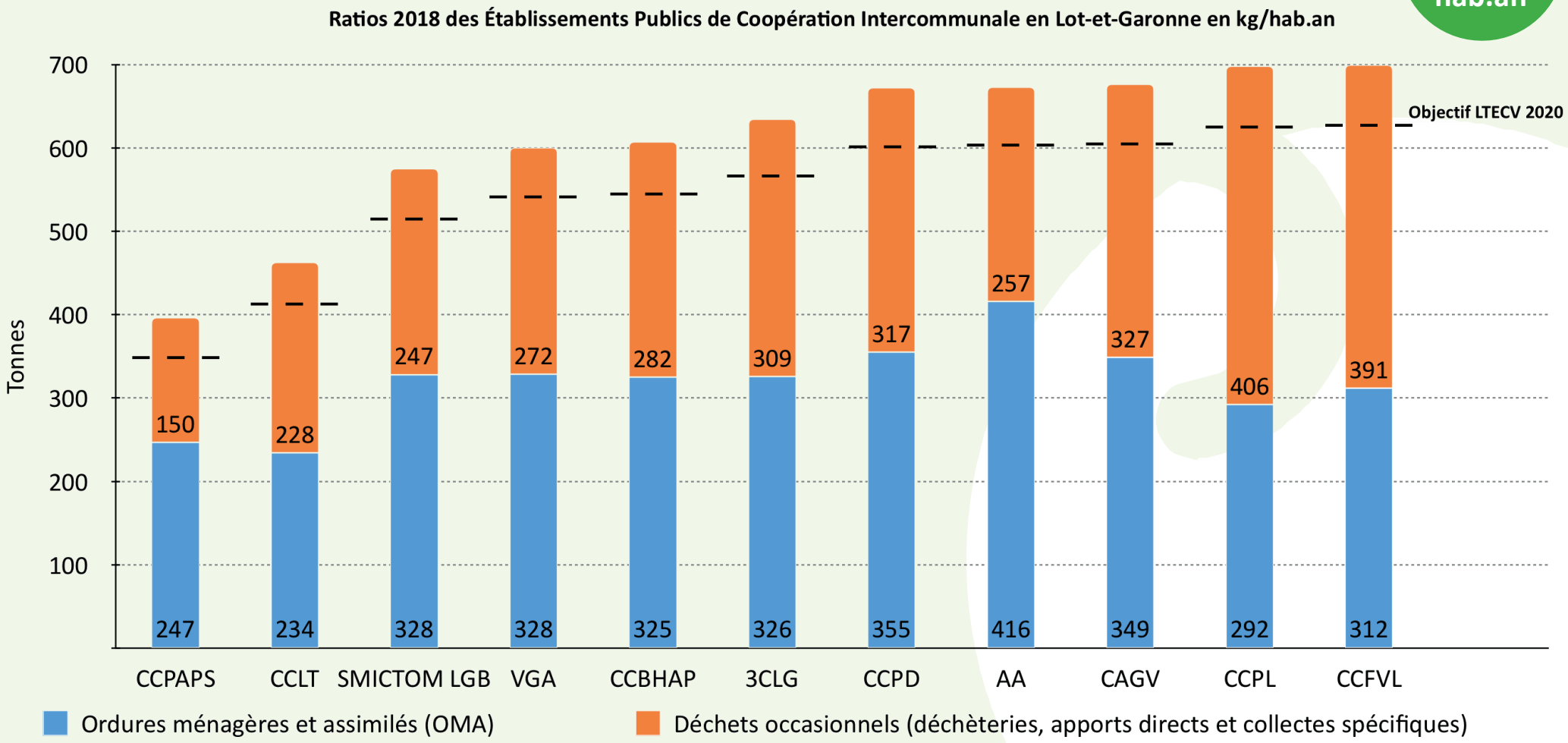

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

3 - Le diagnostic

> 3.6 - La répartition des tonnages 2018 des déchets ménagers et assimilés (DMA) par EPCI

4 EPCI = 78% des OMA

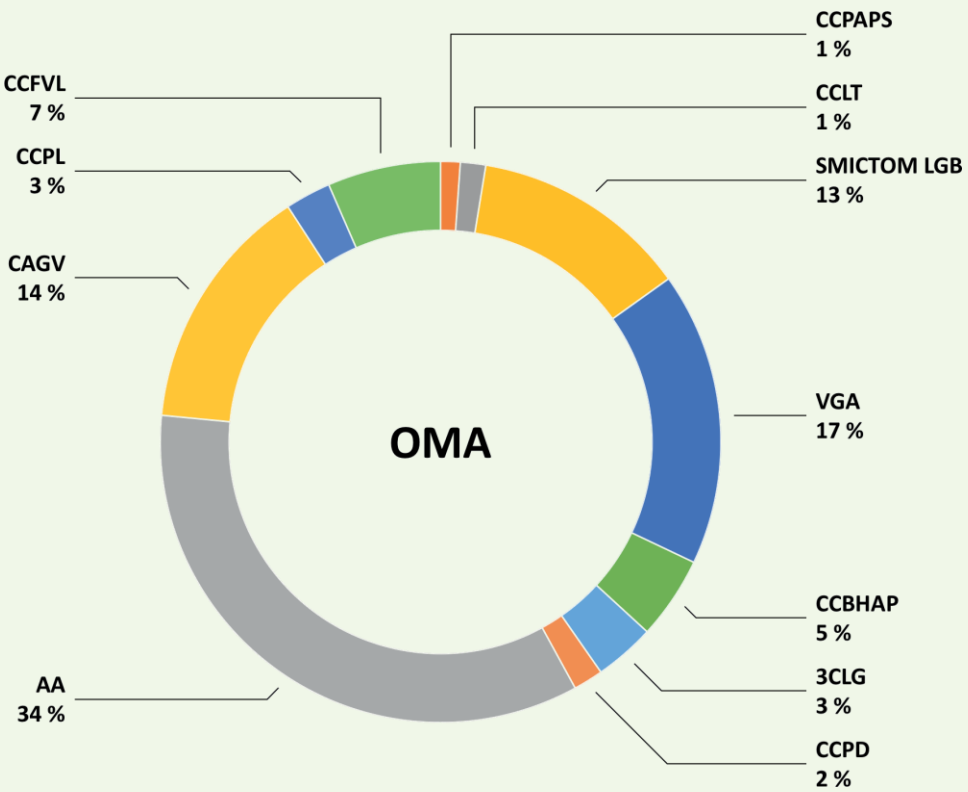

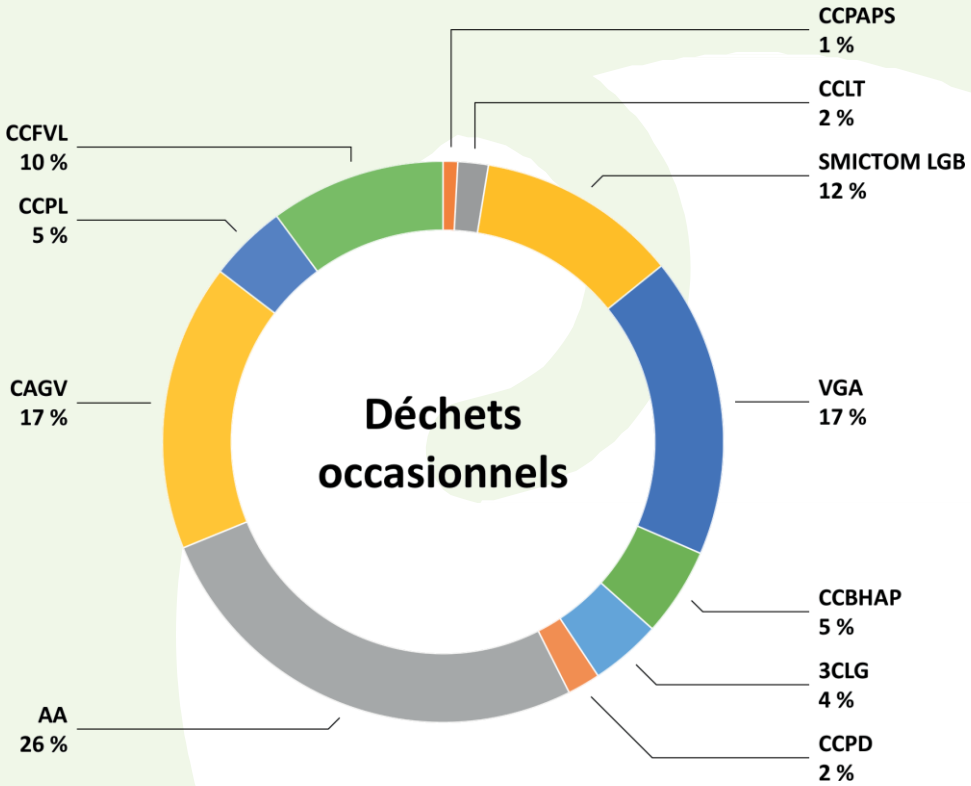

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

3 – Le diagnostic

> 3.7 - La valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) (hors déblais-gravats)

+ 12 %
à atteindre d'ici 2020

Évolution du taux de valorisation (matière, organique et énergétique) en Lot-et Garonne

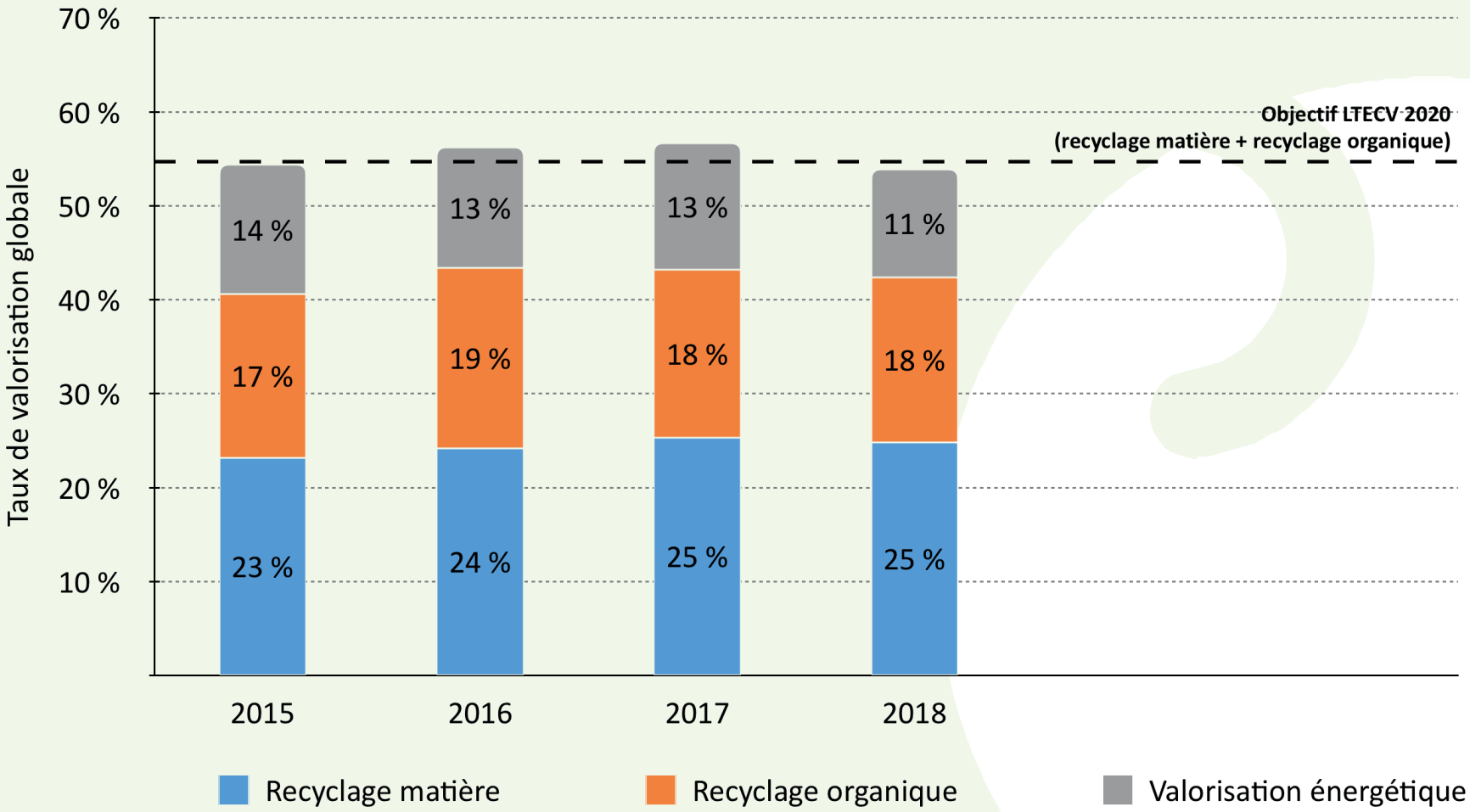

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

3 – Le diagnostic

> 3.8 - Des solutions existent - Communauté de Communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord

- 49 % d'OMR en 1 an

Évolution des tonnages d'OMR de la CCBHAP entre 2018 et 2019 suite au passage à la Redevance Incitative

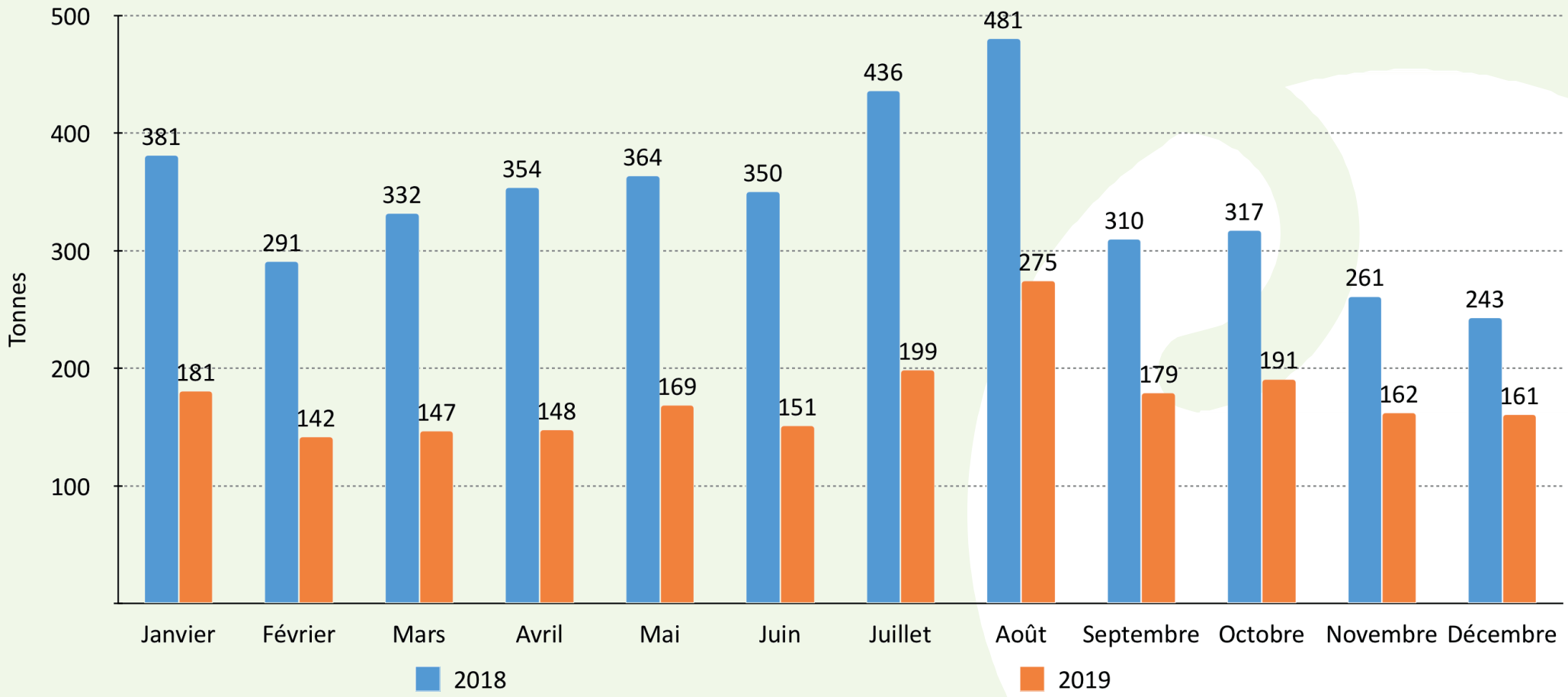

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

3 - Lediagnostic

> 3.8 - Des solutions existent - Communauté de Communes du Pays de Lauzun

- 35 % de DO en 1 an

Évolution des tonnages des déchets occasionnels de la CCPL entre 2018 et 2019 (2ème semestre) suite à la création d'une nouvelle déchèterie

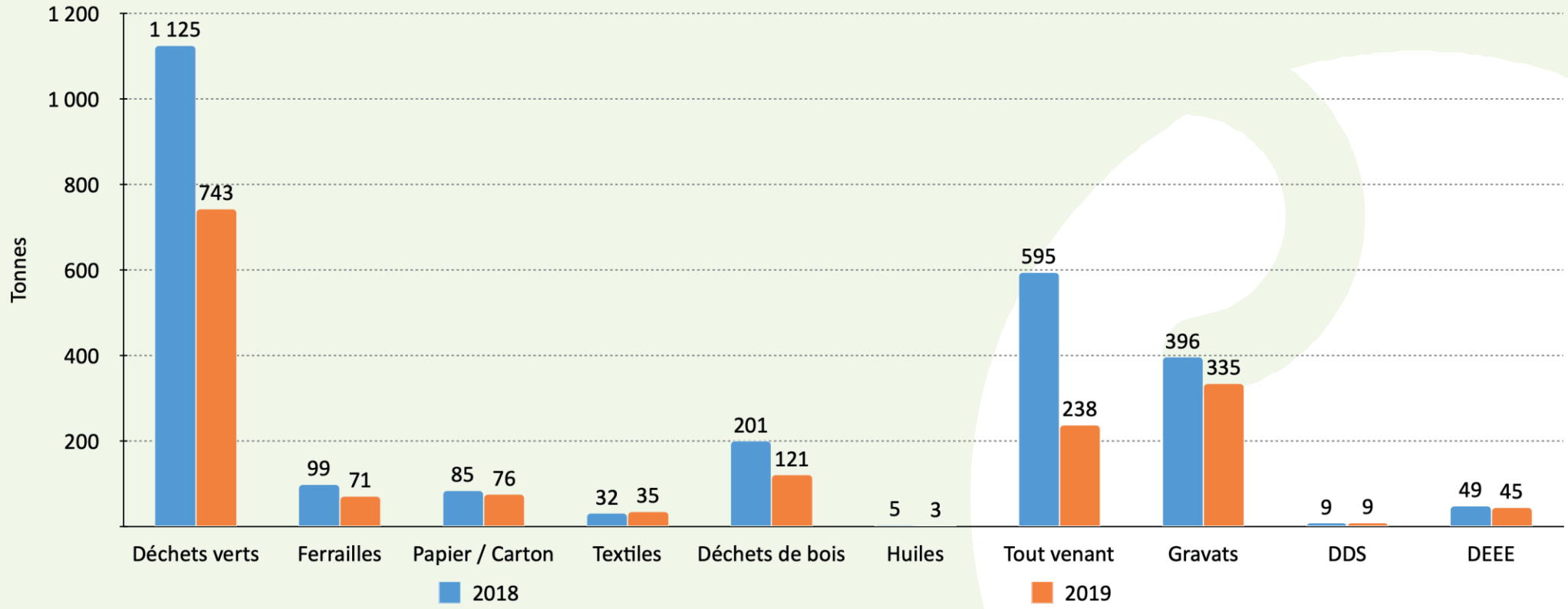

La baisse de tonnage des déchets occasionnels de la nouvelle déchèterie est la conséquence de l'application d'une politique volontariste: mise en place d'un contrôle d'accès, d'une grille tarifaire pour les professionnels, d'un espace réemploi et d'une communication permettant d'accompagner les usagers.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

4ème partie
L'élaboration du PLPDMA

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

4 - L'élaboration du PLPDMA

> 4.1 - L'objectif

L'objectif du PLPDMA est de mettre en place une orientation stratégique claire en faveur de la réduction des gaspillages et des déchets.

Il faut distinguer 3 phases :

- **Élaborer le PLPDMA :**
  - Établir un diagnostic du territoire
  - Fixer les objectifs du programme et des actions, définir les indicateurs de suivi
  - Élaborer le plan d'actions en concertation
  - Estimer les impacts environnementaux et économiques des actions
  - Consulter, adopter et publier le PLPDMA

- **Conduire le PLPDMA :**
  - Piloter le programme d'actions
  - Tisser des partenariats et mobiliser les acteurs
  - Mettre en œuvre et suivre les actions du programme

- **Évaluer le PLPDMA :**
  - Suivre et évaluer le PLPDMA, le réviser si besoin
  - Communiquer sur le PLPDMA et valoriser les résultats

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

4 - L'élaboration du PLPDMA

> 4.2 - Une situation particulière - 2 PLPDMA en Lot-et-Garonne

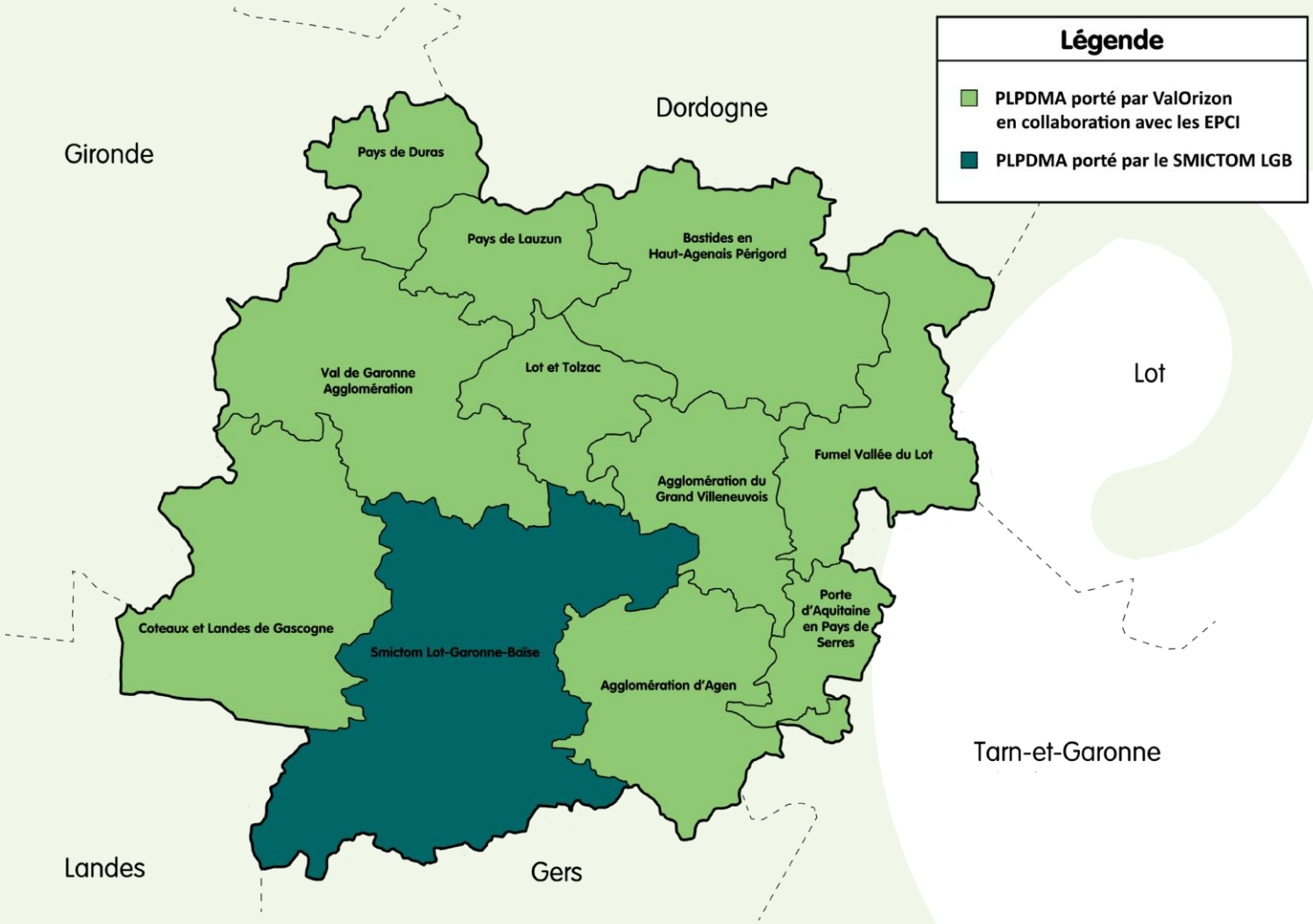

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

4 - L'élaboration du PLPDMA

> 4.3 - La co-construction

La volonté des EPCI, de ValOrizon et de l'ADEME est que le PLPDMA soit co-construit avec les acteurs du territoire afin de favoriser une meilleure appropriation du programme.

A cette fin, la co-construction sera organisée comme suit :

- **Un animateur :** Le chargé de mission prévention de ValOrizon
  Il coordonne et dynamise le projet au quotidien. Il a un rôle de chef de projet « opérationnel ».

- **Un binôme d'élus référents :** les Présidents du Syndicat et de la Commission prévention
  Ce binôme incarne la volonté politique de la collectivité et porte le PLPDMA. Il a un rôle de chef de projet « politique».

- **Une équipe projet**
  Elle est rassemblée autour du binôme élu-animateur pour mener à bien les tâches nécessaires. Sous la supervision du Directeur Général des Services de ValOrizon, elle est composée des chargés de mission biodéchets, développement écoparc, animation Cluster et communication ainsi que de l'assistante de direction et du comptable. Elle apporte des compétences complémentaires et multidisciplinaires.

- **La Commission prévention**
  Elle apporte un portage politique fort et une validation en amont sur la méthode de travail envisagée et le calendrier.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

4 - L'élaboration du PLPDMA

> 4.3 - La co-construction

- **Des réunions individuelles avec les EPCI**
  Pour définir en concertation les objectifs de prévention de chaque territoire (chargé de mission, responsable de service et élu en charge de la prévention des déchets).

- **Un Comitétechnique**
  Il regroupe les techniciens et les élus en charge de la prévention des déchets des EPCI afin de définir les objectifs du programme de manière collégiale et présélectionner les axes de travail.

- **La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)**
  Son rôle est de :
  - Coordonner les parties prenantes
  - Intégrer le point de vue des différents acteurs concernés, dont l'adhésion sera nécessaire lors de la mise en œuvre des actions
  - Remettre des avis et propositions de décision à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA

- **Les groupes de travail**
  Organisation de groupes de travail thématiques afin de co-construire le programme d'actions avec les acteurs du territoire et rendre sa mise en œuvre plus opérationnelle et efficace.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

4 - L'élaboration du PLPDMA

> 4.3 - La co-construction

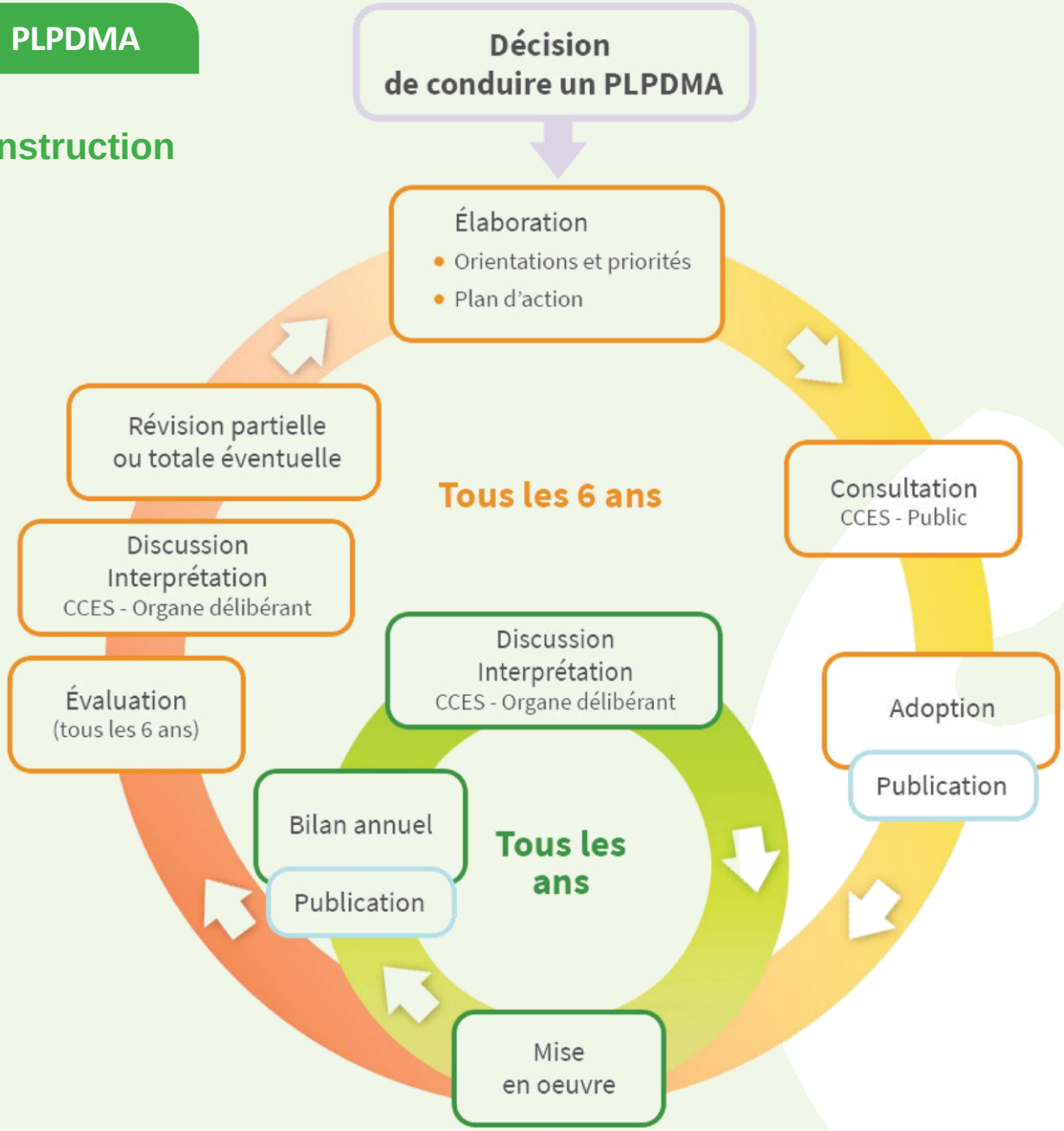

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

4 - L'élaboration du PLPDMA

> 4.4 - Le planning

- **Novembre 2019 :** Délibération du Comité Syndical pour le calendrier du PLPDMA
- **Décembre 2019 :** Réunions individuelles avec les EPCI
- **Janvier 2020 :** Réunion du Comité technique
- **Février 2020 :** Réunion de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)
- **Avril 2020 :** En raison de la crise sanitaire, réorganisation du calendrier et adaptation de la méthode d'élaboration du PLPDMA
- **Mai 2020 :** Envoi aux collectivités d'un guide présentant les 35 actions de prévention préconisées par l'ADEME et d'un formulaire en ligne permettant de sélectionner les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre sur leur territoire
- **Septembre et octobre 2020 :** Réunion dans chaque EPCI avec ValOrizon et les bureaux d'études pour présenter aux nouveaux élus une synthèse des études sur la tarification incitative et la généralisation du tri à la source des biodéchets (dans les EPCI concernés par ces études)

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

4 - L'élaboration du PLPDMA

> 4.4 - Le planning

- **Octobre 2020 :** Conférence des exécutifs dédiée à la tarification incitative
- **Novembre 2020 :** Remise du programme d'actions par les EPCI
- **Décembre 2020 :** Envoi du document de synthèse du PLPDMA aux membres de la CCES
- **Janvier 2021 :** Consultation publique
- **Février 2021 :** Adoption du PLPDMA par délibération des EPCI et de ValOrizon

Chaque EPCI aura ensuite la charge de déployer son programme d'actions sur son territoire et d'en assurer son financement (moyens techniques et humains)

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

5ème partie

Les programmes d'actions

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Les actions de prévention

- Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits
- Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Axe 8 - Réduire les déchets des entreprises
- Axe 9 - Réduire les déchets du BTP
- Axe 10 - Réduire les déchets fluviaux
- Actions supplémentaires proposées par les collectivités

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Noms des collectivités et actions

Noms des collectivités

Sur les pages suivantes, dans les tableaux des actions, les noms des collectivités apparaissent sous forme de sigles, voici la liste des noms complets :

- AA : Agglomération d'Agen
- VGA : Val de Garonne Agglomération
- CAGV : Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
- CCFVL : Communauté des Communes Fumel Vallée du Lot
- CCBHAP : Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord
- CCPL : Communauté des Communes du Pays de Lauzun
- 3CLG : Communauté des Communes des Coteaux et Landes de Gascogne
- CCLT : Communauté des Communes de Lot et Tolzac
- CCPAPS : Communauté des Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres
- CCPD : Communauté des Communes du Pays de Duras

Actions

Sur les pages suivantes, le pictogramme qui apparait dans la colonne « Action » signifie :

☑ que la collectivité a inscrit cette action dans son programme d'actions

☐ que la collectivité n'a pas inscrit cette action dans son programme d'actions

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

PLPDMA 2021-2027

Programmes d'actions des collectivités du Lot-et-Garonne

Actions	AA	VGA	CAGV	CCFVL	CCBHAP	CCPL	3CLG	CCLT	CCPAPS	CCPD
1.1 - Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements	☐	☐	☑	☑	☐	☑	☑	☐	☐	☑
1.2 - Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets	☑	☑	☑	☐	☑	☑	☐	☑	☐	☑
1.3 - Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques	☑	☑	☑	☑	☑	☐	☐	☑	☐	☑
1.4 - Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics	☑	☑	☑	☐	☐	☑	☐	☐	☐	☐
1.5 - Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures	☑	☑	☑	☐	☐	☑	☑	☑	☐	☑
2.1 - Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☐	☑
2.2 - Mettre en place des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi	☑	☑	☐	☐	☑	☐	☐	☐	☐	☑
2.3 - Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets	☑	☑	☑	☐	☐	☐	☐	☑	☐	☐
2.4 - Soutenir, ou mener en partenariat, des initiatives de sensibilisation en matière de prévention qualitative	☐	☑	☐	☐	☑	☑	☐	☐	☐	☐
3.1 - Mettre en place progressivement la tarification incitative	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
3.2 - Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale	☑	☑	☑	☐	☐	☑	☑	☐	☐	☐
3.3 - Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets	☐	☑	☐	☐	☐	☐	☑	☐	☐	☐
4.1 - Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire	☑	☑	☑	☑	☐	☐	☑	☑	☐	☑
4.2 - Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective	☑	☑	☑	☑	☐	☐	☑	☐	☐	☑

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

PLPDMA 2021-2027

Programmes d'actions des collectivités du Lot-et-Garonne

Actions	AA	VGA	CAGV	CCFVL	CCBHAP	CCPL	3CLG	CCLT	CCPAPS	CCPD
4.3 - Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☑
4.4 - Développer l'usage du sac à emporter ou « gourmet bag »	☑	☑	☑	☑	☐	☑	☐	☑	☐	☑
5.1 - Promouvoir le jardinage au naturel	☑	☑	☑	☑	☑	☐	☐	☑	☐	☑
5.2 - Développer la gestion différenciée des espaces verts	☐	☑	☑	☐	☐	☑	☐	☑	☐	☑
5.3 - Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
5.4 - Développer le compostage partagé et le compostage en établissement	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
5.5 - Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique	☑	☑	☑	☐	☑	☑	☑	☑	☐	☑
6.1 - Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation	☑	☑	☑	☑	☐	☑	☑	☐	☐	☑
6.2 - Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées	☐	☑	☑	☐	☑	☐	☑	☐	☐	☑
6.3 - Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☐	☐	☐	☐
6.4 - Encourager et promouvoir l'économie de la fonctionnalité	☐	☑	☐	☐	☐	☑	☐	☐	☐	☐
7.1 - Encourager l'utilisation de sacs durables, mettre en oeuvre l'interdiction des sacs plastiques à usage unique et accompagner les autres acteurs	☐	☑	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☑	☐
7.2 - Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
7.3 - Limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets	☐	☑	☑	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☑
7.4 - Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable	☑	☑	☑	☐	☑	☐	☐	☐	☐	☐

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

PLPDMA 2021-2027

Programmes d'actions des collectivités du Lot-et-Garonne

Actions	AA	VGA	CAGV	CCFVL	CCBHAP	CCPL	3CLG	CCLT	CCPAPS	CCPD
8.1 - Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, notamment via les coûts complets des déchets	☑	☑	☑	☑	☑	☐	☐	☑	☐	☐
8.2 - Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise	☑	☑	☐	☐	☐	☐	☐	☑	☐	☐
9.1 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets	☑	☑	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
9.2 - Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP	☑	☑	☑	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
10.1 - Mettre en place un ensemble d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets fluviaux	☐	☐	☑	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Actions supplémentaires proposées par les collectivités	☑	☑	☑	☐	☐	☐	☐	☑	☑	☑

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 1

« Être exemplaire en matière de prévention des déchets »

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

> 1.1 - Établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements

Les objectifs

Connaître aussi précisément que possible la situation en matière de production de déchets, de comportements et de pratiques.

Le descriptif de l'action

Réaliser un diagnostic, au sein d'une administration publique ou d'un établissement, d'un service, d'un site, ou sur l'ensemble des administrations et établissements publics du territoire, portant sur :

- Les quantités et la typologie de déchets produits par les différentes activités, et le coût de ces déchets ;
- Les comportements et attentes des agents, directeurs et élus, et le cas échéant des usagers.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Nombre de collectivités, communes, établissements, ayant conduit un diagnostic interne.
- **Impact socio-économique et financier (indicateurs-clés à mesurer) :**
  - Coût du diagnostic (temps interne, voire externe, requis pour l'évaluation, la mise au point d'éventuels tableaux de bords, la recherche d'informations) à prendre en compte au moins partiellement dans le calcul des impacts socio-économiques des actions impactant les quantités de déchets.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 1.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☐	Diagnostic déjà réalisé dans le cadre des études TI et biodéchets - Réflexion sur une étude d'optimisation SPGD pour aller plus loin - Réflexion également pour intégrer la démarche Référentiel économie circulaire	En cours d'arbitrage politique pour une étude plus approfondie
CAGV	☑	Tri à la source des biodéchets d'ores et déjà déployé dans les écoles depuis 2 ans - Travail collaboratif avec la Région et le Département en cours de construction	Déploiement courant 2021 pour une mise en oeuvre en 2022
CCFVL	☑	Pilotage par la cheffe de service et le chargé de prévention (recrutement à prévoir en 2021) - Organisation de rencontres pour lancer le diagnostic via un questionnaire remis à chaque entité (établissements scolaires, mairies et CC)	Réalisation du diagnostic en 2021 avec une réunion de restitution au 1er trimestre 2022
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☑	Humains : Effectifs en place - Techniques : Accompagnement 3AR, formation marchés publics responsables…	Janvier 2023
3CLG	☑	Déjà en partie réalisé dans le cadre de la mise en place de la RS - À compléter pour les petits producteurs (- de 770 l par semaine) - Service environnement	2021
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Réaliser un bilan des comportements et des pratiques des administrations et des collectivités via un questionnaire - Proposition d'un plan d'action	2021 : Diagnostic - 2022 : Plan d'action

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

> 1.2 - Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets

Les objectifs

Sensibiliser la totalité des cibles ou un pourcentage d'agents, d'élus, de communes/administrations publiques... (à décliner par cible, voire par action).

Le descriptif de l'action

La sensibilisation des acteurs au sein des administrations publiques vise trois catégories de cibles :

- L'ensemble des acteurs au sein de la collectivité exemplaire, en vue de leur faire modifier leurs pratiques, par des actions de sensibilisation similaires aux ménages ;
- Les directeurs et responsables de service, ainsi que les agents dans le cadre de leur travail, pour modifier l'organisation du travail et les pratiques professionnelles ;
- Les autres collectivités territoriales, les communes et les établissements publics du territoire de PLPDMA pour qu'ils s'engagent dans une démarche éco-exemplaire.

Pour simplifier, toutes ces organisations seront désignées par le terme « administrations publiques ».

Les partenaires à mobiliser

- Pilotes de démarche intégrant l'éco-exemplarité (Agenda 21, PCET...).
- Conseil départemental (relais vers les collèges, les EHPAD...).
- Conseil régional (relais vers les lycées...)...

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Indicateurs d'activité (mesurés par comptage) :
    - Nombre ou % de personnes sensibilisées (à décliner par action, par cible).
  - Changement de comportement :
    - Nombre de personnes/services/administration déclarant pratiquer un ou plusieurs gestes de prévention – taux d'évolution de ce nombre en %.
- **Impact socio-économique et financier (indicateurs-clés à mesurer) :**
  - Coût des actions de sensibilisation (temps passé, coût d'éventuels intervenants extérieurs...) à prendre en compte au moins partiellement dans l'évaluation de l'impact socio-économique et financier des actions impactant les coûts de déchets.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 1.2	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Moyens humains : Chargée de mission prévention et ambassadeur du tri - Moyens techniques et financiers non définis	2021 : Constitution d'un réseau de référent et mise en place d'une programmation
VGA	☑	Démarche éco-exemplaire entamée avec l'accompagnement de chaque service par 1 agent	Lancement en janvier 2020 avec les structures petite enfance – Démarche retardée avec le COVID mais encore en cours – Distribution de kits zéro déchet aux agents début 2021
CAGV	☑	Déjà mis en œuvre il y a 6 ans - Porté par le service DD avec l'Agenda 21 de la collectivité	Pérennisation
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☑	Dans le cadre de la mise en place de la redevance déchets, l'ensemble de ces établissements ont été sensibilisés (réunion publique, conseils municipaux et communautaires)	Poursuite de la sensibilisation auprès des nouveaux élus (conférences des maires, mise en place de la nouvelle commission élus communautaires pour le service déchets) de 2021 à 2026 - Temps de travail du chargé de mission : 2h/mois
CCPL	☑	Humains : Effectifs en place - Techniques : Accompagnement 3AR, formation marchés publics responsables…	Janvier 2023
3CLG	☐	-	-
CCLT	☑	Moyen humain : 0,03 ETP - Moyens techniques : Guides des bonnes pratiques et des bon gestes, conseils, préconisation, recommandations, fourniture de supports de communication - Moyens financiers : 500 €HT/an	2021 : Diagnostic des (EHPAD, Collèges, Restaurants) - 2022 : Diagnostic des (écoles, ADMR, maison d'accueil), préconisation des mesures correctives
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Incitation au dépôt dans les colonnes de tri, limitation des impressions, réutilisation des papiers - Mobilisation des agents	Au cours de l'année 2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

> 1.3 - Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques au sein des administrations publiques

Les objectifs

- Réduire les quantités de déchets produits par les administrations publiques.
- Réduire la nocivité des déchets produits par les administrations publiques.
- Augmenter le taux de réemploi de différents produits et matériaux (papier, matériaux de construction...).

Le descriptif de l'action

Accompagner les administrations publiques (collectivités territoriales, communes et établissements publics) du territoire dans la mise en place d'une démarche d'éco-exemplarité structurée, en s'appuyant sur les retours d'expérience de la collectivité pilote, les bonnes pratiques et les outils existants au niveau national, régional ou territorial.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Quantités évitées : Quantité de déchets totale évitée ou suivie par type de produit (papier/cartons, aliments, équipement électrique et électronique, piles, etc.) – taux d'évolution en %.
  - Changement de comportement : Nombre de personnes/services/administration déclarant pratiquer un ou plusieurs gestes de prévention - taux d'évolution de ce nombre en %.
  - Indicateurs d'activité (mesurés par comptage) :
    - Nombre d'administrations publiques engagées dans une démarche éco-exemplaire « déchets » ;
    - Nombre de référents éco-exemplarité.
- **Impact socio-économique et financier (indicateurs-clés à mesurer) :**
  - Économies réalisées grâce aux bonnes pratiques de réduction des déchets mises en place (par produit ou flux de déchet). Elles peuvent se mesurer sur la base d'une facture de gestion de déchets (par ex. au niveau d'un site) qui diminuerait ;
  - Coût de mise en œuvre pour diffuser et adopter la bonne pratique (temps d'animation, de suivi...) ;
  - Coût du diagnostic et des actions de sensibilisation (coût partiel si d'autres actions impactant directement la production de déchets sont menées).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 1.3	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens financiers et techniques non définis	2021 : Constituer un guide des bonnes pratiques et diffusion
VGA	☑	1 ETP - Éco-exemplarité - Service environnement en soutien - Accompagnement de chaque service dans une démarche éco-exemplaire	Démarche entamée en janvier 2020 - Premiers agents concernés : Les structures petite enfance - Kit zéro déchet distribué aux agents fin 2020
CAGV	☑	Déjà mis en œuvre avec l'Agenda 21 (achats responsables, tri, gestes de préventions des déchets)	Pérennisation
CCFVL	☑	Pilotage par la cheffe de service et le chargé de prévention (recrutement à prévoir en 2021) - Rédaction d'un cahier des bonnes pratiques par typologie d'établissement - Réalisation de journées spéciales tri en mairie et en école - Il sera proposé que chaque établissement ait un ambassadeur du tri chargé de la communication des bonnes pratiques et de la restitution au service environnement	Elaboration du cahier des bonnes pratiques en 2022 - Mise en place du cahier à la rentrée scolaire 2022-2023
CCBHAP	☑	Dans le cadre de la mise en place de la redevance déchets, l'ensemble de ces établissements ont été sensibilisés (réunion publique, conseils municipaux et communautaires)	2021 - 2026
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☑	Moyens humains : 0,03 ETP - Moyens techniques : Guides des bonnes pratiques et des bon gestes, conseils, préconisation, recommandations, fourniture de supports de communication - Moyens financiers : 400 €HT/an	Constat des pratiques via un questionnaire (févier 2021) - Analyse des réponses du questionnaire (mars 2021) - Conseils et préconisation des bonnes pratiques via des guides ou autre supports (avril 2021) - Les écoles (mai 2021) - Les collèges (juin 2021) - Les mairies (septembre à novembre 2021) - Suivi des applications des recommandations et préconisation des bonnes pratiques (année 2021)
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Actions de prévention - Guide des bonnes pratiques	2022

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

> 1.4 - Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achats publics

Les objectifs

• Réduire les déchets produits par la collectivité en agissant le plus en amont possible.
• Contribuer à développer et systématiser la prise en compte de la prévention des déchets dans les politiques d'achat et de gestion des administrations publiques.

Le descriptif de l'action

Les administrations publiques doivent être exemplaires en matière de prévention des déchets dès l'achat, concernant des produits mais aussi des services : gestion éco-responsable des bâtiments de la conception à la déconstruction, gestion d'équipements en fin de vie... Pour réduire les déchets, elles peuvent acheter au plus près du besoin et en considérant dès cette étape la fin de vie ; trouver des alternatives à l'achat (location, partage, économie de la fonctionnalité...) ; mutualiser les achats pour partager l'usage ; acheter des produits éco-conçus (durables, réparables...) ; acheter d'occasion ; réduire les emballages, etc. Les déchets inévitables doivent être gérés de façon éco-responsable.

Les partenaires à mobiliser

• Les fournisseurs, prestataires et sous-traitants.
• Les partenaires du PLPDMA proposant des services/produits permettant de réduire les déchets.
• Les réseaux territoriaux d'acheteurs publics « Commande publique et développement durable », et leur coordination nationale par le CGDD.
• Les organismes de formation (CNFPT, IFORE)...

Les résultats attendus

• **Indicateurs de suivi :**
  • Quantités évitées : quantité de déchets produits par la collectivité en kg/agent (ou par flux) – taux d'évolution
  • Changement de comportement : nombre (ou %) de marchés publics intégrant des clauses relatives à la prévention des déchets.
• **Impact socio-économique et financier (indicateurs-clés à mesurer) :**
  • Économies réalisées grâce aux modifications des pratiques d'achat (par produit ou flux de déchet). Elles peuvent se mesurer sur la base d'une facture de gestion de déchets (par ex. au niveau d'un site) qui diminuerait. Attention, il est beaucoup plus utile de raisonner en coût complet ;
  • Coût de la mise en place d'une démarche d'achat responsable : coût interne, participation à un réseau, discussion avec les fournisseurs hors période d'appel d'offres... ;
  • Coût du diagnostic et des actions de sensibilisation (coût partiel si d'autres actions impactant directement la production de déchets sont menées).
• **Impact environnemental:**

Il est important de prendre en compte toutes les étapes du cycle de vie du produit car il peut exister des transferts de pollution (ex. : produit plus impactant sur l'environnement lors de sa production, mais moins impactant en fin de vie).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 1.4	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention et services achat et marchés publics - Moyens techniques et financiers non définis	-
VGA	☑	Adhésion au réseau - Volonté de former les agents - Réflexion sur les déchets du BTP (AAP OPREVAL)	-
CAGV	☑	Déjà mis en œuvre	Pérennisation
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☑	Humains : Effectifs en place - Techniques : Accompagnement 3AR, formation marchés publics responsables…	Janvier 2023
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 1 - Être exemplaire en matière de prévention des déchets

> 1.5 - Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable de papier bureautique et de dématérialisation des procédures

Les objectifs

- Réduire la consommation de papier de bureau de la collectivité territoriale et des administrations publiques du territoire d'au moins 30 % (art. 79 loi TECV).
- Renforcer le processus de consommation rationnelle et éco-responsable de papier bureautique.
- Généraliser l'usage du papier éco-responsable : au moins 25 % en 2017, au moins 40 % en 2020 de papier recyclé ou, à défaut, de papier fabriqué à partir de fibres IFGD (art. 79 loi TECV).
- Poursuivre la dématérialisation des procédures administratives destinées aux usagers et celles liées au fonctionnement interne de la collectivité.

Le descriptif de l'action

Accompagner les agents, les services et les administrations du territoire pour réduire leur consommation de papier, et accroître les pratiques de dématérialisation. Il s'agit de décliner la démarche d'implantation des bonnes pratiques sur le sujet spécifique du papier. Il s'agit aussi d'appliquer les obligations issues de la LTECV (art. 79) en matière de réduction des quantités de papier et d'utilisation croissante de papier recyclé.

Les partenaires à mobiliser

Les fournisseurs de papier et de matériel informatique.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Quantités évitées :
    - Quantité de déchets papier en nombre de ramettes/employé – taux d'évolution ;
    - Nombre de ramettes achetées par employé – taux d'évolution.
  - Changement de comportement :
    - Nombre d'agents déclarant connaître les conseils de réduction ou les appliquer (enquête) ;
    - Nombre d'administrations publiques engagées dans une action de réduction de la consommation de papier (enquête).
- **Impact socio-économique et financier (indicateurs-clés à mesurer) :**
  - Économies réalisées grâce aux actions d'utilisation raisonnée du papier/dématérialisation (papier bureautique) : réduction des factures d'achat de papier, réduction des factures de gestion des déchets papier (si disponible) ;
  - Part des achats de papier éco-responsable dans le volume total des achats de papier ;
  - Coût du diagnostic et des actions de sensibilisation (coût partiel si d'autres actions impactant directement la production de déchets sont menées).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 1.5	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens techniques et financiers non définis	2021
VGA	☑	Dans le cadre de la démarche éco-exemplarité - Gestion par le service informatique	Démarche déjà lancée, à approfondir
CAGV	☑	Déjà mis en œuvre	Pérennisation
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☑	Humains : Effectifs en place - Techniques : Accompagnement 3AR, formation marchés publics responsables…	Janvier 2023
3CLG	☑	Déjà en partie réalisé : Recyclage du papier - Envois dématérialisés - Marchés publics dématérialisés - Direction générale	Finalisation en 2021
CCLT	☑	Moyens humains : 0,03 ETP - Moyens techniques : Dotation en matériel informatique quand c'est nécessaire, dématérialiser le maximun de procédures, privilégier les mail par rapport au courrier - Moyens financiers : 800 €HT/an	Janvier à février 2024 : État des lieux de la consommation de ramettes de papier sur l'année 2023 (collectivités territoriales et administrations publiques) - Avril à juin 2024 : Mise à plat de la politique d'achat de papier de bureau (choix de papier éco-responsable minimum 50%, achats groupés) - T2 2024 : Promotion des bonnes pratiques pour réduire la consommation de papier de bureau (support de communication, livret etc...) - T1 2025 : Bilan via un questionnaire sur l'évolution des pratiques, l'évolution du nombre de ramettes utilisées et le nombre d'agents qui ont changé leurs habitudes - T2 2025 : Observation des éventuelles économie réalisées
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Bilan de consommation du papier - Favoriser la dématérialisation des procédures - Recycler le papier et consommer du papier recyclé	2022 - 2023

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 2

« Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets »

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs eforts en faveur de la prévention des déchets

> 2.1 - Mettre en place des actions de communication en faveur de la prévention des déchets

Les objectifs

•Augmenter le niveau de connaissance des gestes de la prévention des déchets (y compris en matière de prévention qualitative, c'est-à-dire la réduction des quantités de déchets dangereux ou de leur nocivité).
• Encourager le passage à l'acte en mettant en évidence les bénéfices (environnementaux, économiques, éthiques et sociaux) issus du changement de comportement.
• Informer sur les actions en cours sur le territoire et sur leurs impacts.

Le descriptif de l'action

Mener des actions locales de communication axées sur la prévention des déchets en général ou ciblées sur certains thèmes en particulier (ex. : le réemploi et la réparation) ou au contraire plus large (économie circulaire, production et/ou consommation durable(s)...).

Les partenaires à mobiliser

• Les médias locaux.
• Les collectivités du territoire.
• Les partenaires des actions de prévention menées par la collectivité (ex. : entreprises).
• Des relais de diffusion et des animateurs de la sensibilisation (ex. : associations).

Les résultats attendus

Indicateurs de suivi :

- Indicateurs de changement de comportement (mesurés par sondage) :
  - Pourcentage de personnes qui déclarent connaître un ou plusieurs gestes de prévention ;
  - Pourcentage de personnes qui déclarent pratiquer un ou plusieurs gestes de prévention ;
  - Post-tests de campagnes.
- Indicateurs d'activité (mesurés par comptage) :
  - Nombre de cibles sensibilisées (à décliner par cible, par action) ;
  - Nombre d'amis sur les réseaux sociaux.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 2.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention et sercice communication - Moyens techniques et financiers non définis	2020-2021 : Stratégie globale de communication, prévention et économie circulaire
VGA	☑	Actualisation du guide de tri - Édition de nouveaux guides (déchets verts, compostage, etc.) - Canaux classiques (site VGA, fb, VGI) - Service environnement et service communication	Tout au long de l'année
CAGV	☑	Brigade de communiquants de 30 agents en 2021 déployés sur tout le territoire - Étude pour le recrutement d'emplois civiques portés par une structure associative - Coût réduit à 8 € par personne sur 10 mois	T2 à T4 2021
CCFVL	☑	Travail conjoint entre le chargé de prévention et le chargé de communication (recrutements à prévoir en 2021) - Réalisation de campagnes de communication multi-supports rythmées tout au long de l'année sur différents types de déchets (ex : T1 : emballages, T2 : déchets verts, T3 : Papier, T4 : le réutilisable ...)	Démarrage de la communication ciblée dès 2021 - Accentuation de la communication lors de la mise en place de la redevance incitative
CCBHAP	☑	Mise en œuvre d'animations auprès des scolaires (primaires, collège, accueil de loisirs) : Gaspillage alimentaire, donner une 2ème vie aux objets que l'on jette, le compostage et le vermicompostage, les achats responsables, visites de sites - Moyens humains : 70 h sur l'année	Mi 2021 à fin 2026
CCPL	☑	Humains : Effectifs en place - Techniques : Accompagnement 3AR, formation marchés publics responsables…	Janvier 2023
3CLG	☑	Recours à des prestataires extérieurs - Mise en place d'actions au niveau des écoles - Budget annuel = 5 000 € - Service environnement et communication	2021 - 2026
CCLT	☑	Moyens humains : 0.06 ETP - Moyens techniques : Support de communication interne et fourni (livret) par des intervenant comme par l'ADEME et/ou ValOrizon voir d'autres acteurs impliqués dans la gestion des déchets, plus bureaux d'études (Inddigo et AJBD), panneaux d'affichages dynamiques, site internet - Moyens financiers : 1 500 €HT/an	Chaque année entre 2021 et 2023 (création et envoi d'un questionnaire par mail ou courrier, exploitation des résultats du questionnaire et ajustement de la communication distribuée de manière générale ou ciblée, diffuser les bonnes pratiques pour réduire la production de déchets (ciblé selon les résultat du questionnaire et des données internes)
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Réaliser des actions en direction des scolaires et sur les marchés locaux, information dans les journaux pour la population - Mobilisation d'un agent	2021 - 2023

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs eforts en faveur de la prévention des déchets

> 2.2 - Mettre en place des opérations témoins en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi

Les objectifs

• S'appuyer sur des acteurs « témoins » du territoire (parmi les cibles « foyers », « établissements scolaires », « artisans et commerçants », « entreprises »...) dans le but de sensibiliser ces cibles à la prévention des déchets et de favoriser l'adoption de gestes de prévention par émulation.
• Alimenter les exemples de « bonnes pratiques » à valoriser dans les campagnes et actions locales ou nationales.

Le descriptif de l'action

• Réaliser des opérations témoins.
• Renforcer le volet « diffusion » et « valorisation » de ces opérations.
• Inclure des argumentaires économiques et sociaux dans la communication sur ces opérations témoins.

Les résultats attendus

• **Indicateurs de suivi :**
  • Quantités évitées : évolution des quantités de déchets produits par les ménages (par geste, par flux de déchet).
  • Indicateurs d'activité (mesurés par comptage) :
    • nombre d'opérations témoins organisées ;
    • nombre d'acteurs/de foyers mobilisés dans le cadre de ces opérations témoins ;
    • pourcentage de cibles (hors témoins) déclarant connaître les témoins.
• **Impact socio-économique et financier (indicateurs-clés à mesurer) :**
  • coût de la gestion des déchets associé aux flux ;
  • coût de la mise en place de l'action « Foyers Témoins » (communication, déplacements, suivi...).
• **Impact environnemental (indicateurs-clés à mesurer) :**
  • flux de déchets réduits ;
  • impacts générés par la réalisation de l'opération « Foyers Témoins » (déplacement des animateurs...) ;
  • impacts créés par la réalisation de l'opération (substitution, fabrication d'outils, nouveaux déplacements...).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 2.2	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens techniques et financiers non définis	Pas encore de plannification
VGA	☑	Volonté de réaliser le défi famille zéro déchet - Service environnement avec 3 ETP	2021
CAGV	☐	-	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☑	Recherche de familles exemplaires en matière de prévention via les journaux communautaires et communaux, communiquer sur leur stratégie et leurs résultats - Moyens humains : 35h pour 1 an - Moyens techniques : Mise en place de la méthodologie et étapes du suivi	2021 - 2026
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Actions de sensibilisation ponctuelles et ciblées en déchetterie (déchets verts, meubles)	2022

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs eforts en faveur de la prévention des déchets

> 2.3 - Organiser des rencontres périodiques sur la prévention des déchets

Les objectifs

- Partager et diffuser les connaissances, outils et bonnes pratiques entre acteurs concernés par la prévention des déchets.
- (Re)Mobiliser et faire monter en compétences les acteurs et partenaires du territoire.
- Faire émerger des idées nouvelles.
- Communiquer et sensibiliser les citoyens.
- Créer un réseau local pérenne autour d'un projet commun.

Le descriptif de l'action

Organiser des rencontres aux différents niveaux territoriaux sur la prévention des déchets en s'appuyant sur les outils existants.

Les partenaires à mobiliser

- Tous les partenaires actifs ou non du PLPDMA.
- Tous les relais du PLPDMA.

Les résultats attendus

Indicateurs de suivi :

- Indicateurs d'activité (mesurés par comptage) :
  - Nombre de rencontres périodiques organisées ;
  - Nombre d'acteurs (éventuellement décliné par catégories d'acteurs)/de citoyens/d'élèves mobilisés lors de ces rencontres.
- Indicateur de satisfaction (mesuré par sondage) :
  - Degré de satisfaction des participants aux rencontres périodiques organisées.

Impact socio-économique et financier :

- Coût des actions de sensibilisation (temps passé, coût d'éventuels intervenants extérieurs...) à prendre en compte au moins partiellement dans l'évaluation de l'impact socio-économique et financier des actions impactant les coûts de déchets.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 2.3	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens techniques et financiers non définis	Au moins une rencontre annuelle lors des temps nationaux
VGA	☑	Service environnement - 5 000 à 30 000€ environ pour chaque évènement - Services techniques en appui - Salles sur l'ensemble du territoire disponibles	Tout au long de l'année - Temps forts : Festival Récup&cie en mai et SERD en novembre
CAGV	☑	Cf. brigade des communiquants	T2 à T4 2021
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☑	Moyens humains : 0,06 ETP - Moyens techniques : Support de communication interne et fourni (livret) par des intervenant comme par l'ADEME et/ou ValOrizon voir d'autres acteurs impliqués dans la gestion des déchets, plus éventuellement bureaux d'études - Moyens financiers : 700 €HT/an	1 fois par an à partir de 2022 puis chaque année jusqu'en 2024 -Communication sur l'état des lieux des évolutions des résultats sur la gestion des déchets sur le territoire, exposition des actions déjà menées (avec les impacts que cela a eu) et celles à venir -Distribution d'un questionnaire pour connaître le degré de satisfaction aux rencontres périodiques organisées
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 2 - Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs eforts en faveur de la prévention des déchets

> 2.4 - Soutenir, ou mener en partenariat, des initiatives de sensibilisation en matière de prévention qualitative

Les objectifs

- Permettre aux citoyens/consommateurs de mieux comprendre ce que recouvre le concept de prévention qualitative, en y associant des gestes concrets.
- Définir les axes de progrès possibles en matière d'actions de sensibilisation des cibles en matière de prévention qualitative (et notamment de la cible citoyens/consommateurs).
- Mettre en place un plan d'action local, en partenariat avec les porteurs de politiques connexes sur le territoire, de manière à en augmenter la légitimité et l'impact.

Le descriptif de l'action

- Identifier et recenser les initiatives de sensibilisation existantes en matière de prévention qualitative, les interfaces avec d'autres politiques publiques (notamment en matière de santé et de travail) et les axes de progrès éventuels.
- Développer de nouvelles initiatives en partenariat avec des acteurs mettant en œuvre d'autres politiques publiques (sanitaires, santé, sécurité au travail...).

Les partenaires à mobiliser

- CCAS/CIAS, conseillères en économie sociale et familiale, CAF, Agences régionales de santé, Acteurs du secteur de la petite enfance, de la santé...
- CMA (artisans tels que pressings, garagistes...).
- Dans les collectivités ou les entreprises : comités techniques, comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), Service de santé au travail, Ressources Humaines...

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Indicateurs d'activité (mesurés par comptage) :
    - Nombre d'initiatives de sensibilisation recensées ;
    - Nombre d'acteurs engagés dans ces initiatives de sensibilisation ;
    - Diversité des secteurs engagés.
- **Impact socio-économique et financier (indicateurs-clés à mesurer) :**
  - Réduction de coût lié à la suppression ou substitution d'un produit ;
  - Coût de la mise en place de l'action (communication, éventuels outils nécessaires, suivi...).
- **Impact environnemental (indicateurs-clés à mesurer) :**
  - Quantité de produits de substitution utilisés ;
  - Quantité de produits évités ;
  - Éventuels travaux mécaniques supplémentaires (et consommations).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 2.4	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☑	Objectif : Améliorer le geste de tri (refus de tri à 30%) - Moyens : Supports de communication, panneaux sur les bennes	2021 : Extension consignes de tri plastique, compostage partagé - 2022 : Enquête TI
CAGV	☐	-	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☑	Recherche de personnes ressources pour la mise en place d'atelier jardinage naturel ou fabrication de produits d'entretien - Moyens humains : 168 h par an	2021 - 2026
CCPL	☑	Humains : Effectifs en place - Techniques : Accompagnement 3AR, formation marchés publics responsables…	Janvier 2023
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 3

« Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets »

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

> 3.1 - Mettre en place progressivement la tarification incitative

Les objectifs

- Contribuer à couvrir 15 millions d'habitants en 2020 et 25 millions en 2025.
- Instituer une part variable dans le système de financement de la gestion des déchets en fonction des quantités de déchets produites.
- Contribuer à réduire les quantités de DMA de 10 % à horizon 2020.

Le descriptif de l'action

La tarification incitative (TI) consiste à faire payer à l'usager (particulier ou professionnel) le service de gestion des déchets selon la quantité produite. Elle peut prendre la forme d'une taxe incitative (TEOMi) ou d'une redevance incitative (REOMi). La tarification peut varier en fonction du volume ou du poids de déchets collectés, ou du nombre d'enlèvements des bacs.

Les partenaires à mobiliser

- Associations d'habitants, d'usagers, de commerçants.
- Bailleurs sociaux.
- Guides composteurs.
- Associations environnementales.
- DRFIP pour avoir des informations dans les fichiers TEOM ou taxe habitation)...

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Quantité de DMA collectés et évolution par rapport à 2010 et à l'année de référence du PLPDMA.
  - Coût de la gestion des déchets et évolution de ce coût.
  - Nombre d'habitants couverts par la TI.
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Coûts de mise en œuvre de la TI (études création des fichiers d'assujettis) ;
  - Coûts de gestion et notamment des impayés... ;
  - En cas de prestation rémunérée au nombre d'habitants, pas d'évolution de coût.
  - Économies dues à la diminution des quantités de déchets à collecter et traiter ;
  - Amélioration des recettes liées aux ventes de matériaux issus des collectes séparées.
- **Impact environnemental:**
  - La diminution de la production de déchets et la meilleure valorisation des déchets, résultant d'un tri amélioré, auront des impacts bénéfiques sur l'environnement.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 3.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Service propreté et valorisation des déchets + selon le scénario retenu de l'étude	2020 : Étude réalisée - Présentation aux élus en vue d'une décision politique de mise en œuvre
VGA	☑	Recrutement d'1 ETP - Service environnement en appui - Réponse à l'AAP de l'ADEME Mise en oeuvre TI	2021 : Préparation, marchés - 2022 : Enquête, communication et expérimentation - 2023 : Test avec levées, année blanche - 2024 : Mise en place effective
CAGV	☑	Cf. étude territoriale	Calendrier débutant au 1er janvier 2021
CCFVL	☑	Recrutement d'un chargé de communication, d'un chargé du suivi technique et financier - Investissement d'environ 2 millions d'euros	Communication spécifique et enquête usagers en 2022 - Année test en 2023 - 1ère facturation en 2024
CCBHAP	☑	Effective depuis le 01/01/2020	2021 - 2026
CCPL	☑	TEOMi - Passage en TI : 1,3 ETP + enquête (50 k€ en régie soit 5 ETP sur 3 mois ou 108 k€ en prestation) - Régime de croisière : 0,75 ETP - Investissements = 400 k€ + moyens humains	2020 : Décision - 2021 : Marché, commande, enquête terrain, déploiement - 2022 : Phase test comptage des levées - 2023 : Bascule de la TEOM en TEOMI comptage réel des levées - 2024 : 1ère facturation sur base 2023
3CLG	☑	Engagement de principe pris par le conseil communautaire - Moyens à définir en 2021 - Direction générale - Commission déchets ménagers et assimilés - Environnement et service environnement	2021 - 2024
CCLT	☑	Moyens humains : 1ETP - Moyens techniques : Bacs OM ou colonnes semi enterrées selon le scénario choisi, études de ValOrizon et de AJBD et citéxia, camion de collecte adapté + supports de communication et réunion publique - Moyens financiers : Entre 252 000 et 258 000 €HT (scénario 1 : Mixte colonnes SE en centre bourgs et bacs en ruralité, scénario 2 : 100% colonnes SE sur tout le territoire de la CCLT)	T4 2020 : Choix du type de redevance incitative - 2021 : Passation de l'ensemble des marchés (achat du logiciel de facturation, enquête de dotation et contenants) - 2022 : Dotation en équipements de collecte OM - 2023 : Phase de test (comptages des levées) - 2024 : Facturation à blanc et comptage réel des levées (Retour auprès des usagés, prise de connaissance de la future facturation avec pour exemple les comptages de l'année 2023) - Année 2025 : Facturation réelle - De la communication sera nécessaire tout au long de la mise en place de la Ti
CCPAPS	☑	Les moyens seront mobilisés selon les prescriptions fournies par l'étude, en fonction du scénario retenu	L'étude finalisée a été présentée aux nouveaux élus en septembre 2020 - Le calendrier sera établi en fonction des décisions politiques prises en matière de scénario retenu (mode de collecte, type de tarification incitative TEOMi / Ri)
CCPD	☑	Prise en compte de l'étude réalisée sur la tarification en 2020 - Mobilisation d'un agent technicien déchets	2021 : Choix d'une méthode de tarification - 2022 à 2025 : Mise en œuvre

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

> 3.2 - Mettre en place ou s'appuyer sur la redevance spéciale

Les objectifs

Contribuer à la réduction des déchets assimilés, qui constituent 20 % des DMA.

Le descriptif de l'action

La redevance spéciale (RS) consiste à faire payer aux producteurs de déchets non ménagers le service public de gestion de leurs déchets effectués par la collectivité ou par son prestataire en fonction du service rendu. Normalement obligatoire lorsque la TEOM est mise en œuvre, les modalités de mise en œuvre de la RS ont été assouplies par la loi de finances rectificative pour 2015.

Les partenaires à mobiliser

- Au sein de la collectivité, tous les services et acteurs concernés : gestion des déchets, prévention, recouvrement...
- Administrations publiques, CCI, CMA, CA.
- Associations et fédérations locales d'entreprises, de commerçants.
- Responsables de zones d'activité.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Évolution des quantités de DMA et d'OMR.
  - Évolution des quantités de déchets non ménagers dans les DMA.
  - Évolution des apports professionnels en déchèterie.
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Transfert des coûts de collecte et traitement des déchets non-ménagers vers les administrations et entreprises utilisatrices du service public (y compris les coûts de gestion) ;
  - Diminution du nombre d'usagers non-ménagers dans le cas où certains décident de ne plus faire appel au service public ;
  - Coûts de mise en œuvre de la RS (coûts d'opportunité, études...).
- **Impact environnemental:**
  - Optimisation de la collecte possible (nombre de tournées potentiellement réduit) ;
  - Réduction d'émissions : 1,46 kg eq. CO2/tonne.km pour un camion avec une benne.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 3.2	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	RS déjà mise en place - Renforcement de l'équipe de référent professionnel	2020 : Renforcement de l'équipe
VGA	☑	RS déjà en place - Réflexion de son maintien dans le cadre de la TI - 1 ETP sur sa gestion	A partir de 2021 : intégration d'une part incitative dans la RS
CAGV	☑	4 à 5 agents + 1 encadrement sur la gestion de la facturation à l'usager	Déjà en œuvre - Sera soutenue pas la mise en oeuvre de la RI
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☑	Déjà en place	-
3CLG	☑	Déjà partiellement mis en place - Direction générale et service environnement	Finalisation en 2021
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 3 - Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

> 3.3 - Donner une visibilité aux soutiens financiers d'actions favorisant la prévention des déchets

Les objectifs

- Contribuer à la mobilisation et la sensibilisation des acteurs en faveur de la prévention.
- Contribuer à la réduction des DMA sur le territoire.

Le descriptif de l'action

Les soutiens financiers visent à aider directement ou indirectement différents acteurs du territoire (entreprises, associations, voire particuliers) à améliorer la prévention et la gestion de leurs déchets, à créer de nouveaux produits, services ou activités... qui in fine contribuent à la réduction des déchets (les leurs et/ou ceux de leurs clients ou des citoyens).

Les partenaires à mobiliser

- Au sein de la collectivité, tous les services et acteurs concernés : gestion des déchets, prévention, recouvrement...
- Administrations publiques, CCI, CMA, CA.
- Associations et fédérations locales d'entreprises, de commerçants.
- Responsables de zones d'activité.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Nombre de soutiens financiers octroyés à des activités permettant de réduire directement ou indirectement les déchets, par rapport au nombre total de soutiens financiers octroyés.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 3.3	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☑	Réflexion sur les déchets verts pour des aides financières (arrachage de haies, broyeur habitants, plantation d'essences à pousse lente, etc.)	Stage sur la prévention des déchets verts fin 2020 Réflexion sur un programme d'actions en 2021
CAGV	☐	-	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☑	Mise en avant des partenaires financiers sur site internet, journal communautaire, publications facebook, ...	2021 - 2026
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 4

« Lutter contre le gaspillage alimentaire »

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

> 4.1 - Sensibiliser les acteurs à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Les objectifs

- Contribuer à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025.
- Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire (objectif à décliner par cible).
- Réduire le gaspillage alimentaire des foyers de x kg/hab./an ou de y % entre l'année 0 et l'année n.
- Faciliter le don de denrées données aux associations (en t ou kg/an).

Le descriptif de l'action

Dans le cadre d'un PLPDMA, il s'agit de sensibiliser les consommateurs et accompagner leurs changements de comportement dès l'achat de produits alimentaires, ce qui implique des interactions avec les commerces alimentaires. Le don des invendus alimentaires par les commerces et la restauration peuvent aussi être facilités.

Les partenaires à mobiliser

Acteurs ayant des préoccupations liées à l'alimentation au sens large.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Quantité de gaspillage alimentaire en t ou en kg (ou approximée par la quantité de déchets alimentaires) dans les OMR estimés par caractérisation produit tous les ans ;
  - % de réduction du gaspillage alimentaire (ou approximée par la quantité de déchets alimentaires) dans les OMR ;
  - Quantité de denrées données aux associations (somme des quantités données par commerçant et par association) ;
  - Nombre d'acteurs sensibilisés ;
  - Nombre de personnes déclarant avoir adopté un ou plusieurs gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Baisse du gaspillage alimentaire en % ou en kg
- **Impact environnemental:**
  - % de personnes participantes ;
  - Quantité de gaspillage alimentaire par foyer ou par personne avant et après ou % de réduction du gaspillage alimentaire (approximée par les déchets alimentaires produits).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 4.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens techniques et financiers non définis	-
VGA	☑	Actions en cours dans les établissements scolaires - 1 ETP sur le sujet - 1 ETP supplémentaire recruté en 2021 en lien avec la gestion des biodéchets - Animations sur le sujet lors des événements	Tout au long de l'année
CAGV	☑	Collaboration avec le département et la région - Travail sur les menus des écoles en cours afin de réduire les restes d'assiettes dans les cantines scolaires	2021-2023
CCFVL	☑	Pilotage par le chargé de communication - Organisation de réunions publiques thématiques dont le gaspillage alimentaire - Opérations de sensibilisation spécifiques dans les établissements scolaires	Lancement de la communication en 2022
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☑	Intervention auprès des écoles et des gestionnaires de cantine et ou de cuisine centrale - Mise en place tri à la source des biodéchets - Service environnement et communication	2021 - 2022
CCLT	☑	Moyens humains : 0,06 ETP - Moyens techniques : Supports de communication, (prêt d'équipement de pesée), composteurs collectifs (éventuellement si besoin) - Moyens financiers : 1 500 €HT/an	Septembre 2022 à juin 2023 : Diagnostic des cuisines collectives pour les écoles - Diagnostic les cuisines collectives des collèges - Diagnostic pour les cuisines collectives des EHPAD - Communication à la suite de chacun des diagnostics des établissements - Proposition de mesures correctives selon les constats
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Sensibilation des jeunes dans les écoles au gaspillage alimentaire - Mobilisation d'un agent - Sensibiliser les commerces alimentaires aux dons aux associations	2021 - 2022

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

> 4.2 - Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective

Les objectifs

- Contribuer à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025.
- Une réduction jusqu'à 50 % est envisageable en un établissement scolaire.

Le descriptif de l'action

- Contribuer à améliorer l'efficacité de la restauration collective, notamment lorsqu'elle est gérée par une structure publique.

Les partenaires à mobiliser

- Les établissements proposant une restauration collective.
- Les collectivités territoriales ou communes compétentes pour la restauration collective de ces établissements.
- Les acteurs impliqués dans la vie des établissements.
- Les organismes de formation professionnelle en matière de restauration collective.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**

Évolution de la quantité de déchets alimentaires produite, suivie plus ou moins finement :

  - Totale ;
  - Par poste : stock, préparation, distribution, retour d'assiette ;
  - Par types de denrées : protéines animales, légumes, féculents, pain ;
  - Par choix du menu : entrées, plats, desserts.

- **Impact socio-économique et financier :**
  - Poids moyen d'un repas ;
  - Coût moyen d'un repas (méthode à préciser : coût denrées, prix facturé, coût complet...) ;
  - Poids du gaspillage alimentaire en g par repas avant et après action (approximé par la quantité de déchets alimentaires).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 4.2	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens techniques et financiers non définis	-
VGA	☑	Actions en cours dans les établissements scolaires - 1 ETP sur le sujet - 1 ETP supplémentaire recruté en 2021 en lien avec la gestion des biodéchets - Animations sur le sujet lors des événements	Tout au long de l'année
CAGV	☑	Collaboration avec le département et la région - Travail sur les menus des écoles en cours afin de réduire les restes d'assiettes dans les cantines scolaires	2021-2023
CCFVL	☑	Opération groupée avec la mise en place de composteurs en établissement - Pilotage par le chargé de prévention et les deux guides composteurs (recrutement à prévoir)	Démarrage en 2021
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☑	Intervention auprès des écoles et des gestionnaires de cantine et ou de cuisine centrale - Mise en place tri à la source des biodéchets - Service environnement et communication	2021 - 2022
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Duplication de la méthode appliquée par le département au collège et information aux écoles	2021 - 2022

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

> 4.3 - Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire

Les objectifs

- Contribuer à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025.
- Mettre en place un réseau d'acteurs sur le gaspillage alimentaire à l'échelle du PLPDMA.
- Participer au réseau d'acteurs existant au sein des territoires, du département ou de la région.

Le descriptif de l'action

Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire :

- En participant activement à un réseau existant, et en contribuant à sa dynamique et à son efficacité ;
- En créant ou contribuant à créer cette dynamique si elle n'existe pas.

Un tel réseau (ou groupe de travail, ou club) vise à rassembler toutes les parties prenantes pour établir un dialogue constructif sur les pratiques et les réalités de chacun et à coordonner les actions en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les partenaires à mobiliser

Ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne alimentaire, de la production à la consommation en passant par la transformation, à l'échelle territoriale d'activité du réseau.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par le gaspillage alimentaire ;
  - Nombre de participations/contributions à une réunion d'un réseau d'acteurs concernés par le gaspillage alimentaire.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 4.3	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☐	-	-
CAGV	☐	-	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Avec les organisateurs de marchés gourmands, inciter les clients à emporter leur restes	2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 4 - Lutter contre le gaspillage alimentaire

> 4.4 - Développer l'usage du sac à emporter ou « gourmet bag »

Les objectifs

- Contribuer à réduire de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2025.
- Augmenter la proportion d'établissements du territoire proposant la pratique du « gourmet bag ».
- Inciter les restaurateurs à réduire le gaspillage alimentaire en amont de l'utilisation du « gourmet bag ».

Le descriptif de l'action

Promouvoir, auprès des responsables et du personnel des restaurants commerciaux, ainsi que de leurs clients, la pratique permettant à ces derniers d'emporter les portions alimentaires qu'ils n'ont pas terminées via un sac à emporter ou « gourmet bag » ou autre emballage, de préférence réutilisable.

Les partenaires à mobiliser

- La DRAAF.
- Les associations de restaurateurs, de consommateurs, les acteurs du tourisme (dont les offices du tourisme), les chambres consulaires...

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Poids du contenu des « gourmet bags » utilisés (dans le cadre d'un projet pilote).
  - Nombre d'établissements du territoire proposant le « gourmet bag » ;
  - Nombre de « gourmet bags » distribués par restaurant.
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Prix du « gourmet bag », nombre de « gourmet bag » ou équivalent emportés ;
  - Surcoûts éventuels liés à la séparation des retours en cuisine (sale/propre) pour préparer les « gourmets bags » ;
  - Surcoût (temps supplémentaire) lié aux manipulations ;
  - Coût de gestion des déchets évités (pour l'entreprise).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 4.4	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens financiers = 5 000 € pour 2020 - Partenariat avec le secteur associatif	2020 : Expérimentation sur la ville d'Agen sur un panel de 40 restaurateurs et essaimage sur les années suivantes
VGA	☑	Appui par Au fil des séounes - Achat de gourmet bag - 1 ETP sur le sujet	Retard dû à la crise sanitaire en 2020 – Reprise du projet à la réouverture des restaurants
CAGV	☑	Non chiffré, étude en cours	2021-2023
CCFVL	☑	Travail avec des associations du territoire (ex : Au fil des séounes) - Organisation de réunions de présentation du dispositif aux restaurateurs - Réalisation d'une campagne d'information auprès des clients - Pilotage par le chargé de communication et le chargé de prévention	Recensement des professionnels en 2022 en même temps que l'enquête de redevance incitative - Réunion avec les professionnels à partir de 2023
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☑	Effectifs en place	Dès 2021
3CLG	☐	-	-
CCLT	☑	Moyens humains : 0,05 ETP - Moyens techniques : les différents supports de communication fournis par l'association « Au fil des séounes » - Moyens financiers : - de 400 €HT	Février 2021 : Prise de contact avec l'association porteuse du projet pour rédiger une feuille de route pour le déploiement du service - Mars 2021 : Mobilisation des professionnelles de la restauration - Mai 2021 : Distribution des contenants - De Juin à Août 2021 : Phase de test de 3 mois - Octobre 2021 : Bilan de la phase de test et pérennisation de l'action dans le temps - Une fois par an : Bilan et ajustement de l'opération du gourmet bag
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Mise en place des gourmets bags auprès des restaurants (environ 12 établissements)	2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 5

« Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets »

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

> 5.1 - Promouvoir le jardinage au naturel

Les objectifs

• Réduire les apports de déchets verts en déchèterie ou dans les collectes de biodéchets.
• Réduire les quantités de déchets dangereux et diminuer la nocivité des déchets.
• Accroître le nombre de foyers pratiquant au moins une technique de jardinage au naturel et maintenir cette pratique dans le temps.

Le descriptif de l'action

Le jardinage au naturel concerne :
• Les pratiques de gestion domestique des biodéchets qui permettent un emploi des biodéchets au jardin : compostage, paillage, broyage ;
• Des pratiques de jardinage visant l'équilibre naturel du jardin, moins d'intrants et une meilleure résistance aux maladies : reconstitution des sols par apport de compost et absence de labour, fabrication d'engrais et de produits de traitement naturels, la présence favorisée d'espèces végétales ou animales « auxiliaires », plantation de variétés adaptées au sol et au climat, recherche d'économie d'eau.

Les partenaires à mobiliser

• Agence de l'eau.
• Associations de jardiniers.
• Société de services d'entretien des jardins (privée, insertion…).
• Commerçants (bricolage, jardinage)…

Les résultats attendus

Quantités évitées :
• Quantité de déchets verts collectés en déchèterie en kg/an/hab. ou broyés par la collectivité (ses prestataires, ses partenaires) - taux d'évolution de cette quantité en %.
Nombre d'acteurs sensibilisés :
• À décliner par action et par cible…
Changement de comportement :
• Nombre de personnes déclarant pratiquer au moins une technique de jardinage au naturel (enquête) – taux d'évolution de ce nombre en %,
• Nombre d'utilisateurs uniques des broyeurs – taux d'évolution de ce nombre en %.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 5.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention + service espaces verts - Moyens techniques et financiers non définis	-
VGA	☑	Dans le cadre de la gestion de proximité des biodéchets - En lien avec le Plan de végétalisation - Animations lors des événements	Tout au long de l'année
CAGV	☑	En cours d'étude, dans le cadre de Tribio, la collecte des déchets verts sera remplacée par un broyage des produits de tailles et de tontes des usagers - Possibilité de récupération	Démarrage 2021
CCFVL	☑	Recensement des professionnels jumelé avec celui de la redevance incitative - Formations spécifiques pour les professionnels motivés - Réalisation de réunions publiques apprenantes pour les particuliers et les professionnels - Mise en place de rendez-vous de broyage - Achat d'un broyeur programmé en 2021	Recensement des professionnels en 2022 en même temps que l'enquête de la redevance incitative - Réunions et formations à partir de 2023
CCBHAP	☑	Recherche de personnes ressources pour sensibiliser les usagers sur les pratiques de jardinage « zéro déchets » - Mise en place d'ateliers pratiques sur 4 mois : mai - juin - septembre - octobre - Moyens humains : animation de 2 ateliers par mois 70 heures par an	300 heures par an de 2021 à 2026
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☑	Moyens humains : 0,23 ETP - Moyens techniques : Différents moyens de communication (flyers, livret, documentation) - Conseils et/ou animations - Moyens financiers : 24 000 €HT	Mars 2022 : Envoi d'un questionnaire - Avril 2022 : Bilan des retours des questionnaires et analyse des besoins - Septembre 2022 : Création des supports de communication - Construction en interne du règlement pour l'utilisation du broyeur - Communication pour informer sur la solution de broyage - Formation des référents habilités à utiliser le broyeur - Evaluation et retour d'expérience au bout d'un an = Entre 2022 et 2024
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Communiquer sur les bonnes pratiques de jardinage - Ateliers de sensibilisation	2022 - 2023

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

> 5.2 - Développer la gestion différenciée des espaces verts

Les objectifs

- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie ou dans les collectes de biodéchets.
- Réduire les quantités de déchets dangereux et diminuer la nocivité des déchets.
- Accroître le nombre de collectivités territoriales, communes ou acteurs privés pratiquant des techniques de gestion différenciée, et maintenir cette pratique dans le temps.

Le descriptif de l'action

La gestion différenciée consiste à distinguer et à entretenir les espaces verts, notamment des collectivités mais aussi des entreprises ou des espaces collectifs privés, suivant leurs caractéristiques et leurs fonctions.
Les pratiques de jardinage au naturel sont appliquées : utilisation des déchets verts sur place (compostage, broyage, paillage) ; peu ou pas de produits phytosanitaires…

Les partenaires à mobiliser

- Agence de l'Eau.
- CCI, CMA.
- Chambre d'agriculture…

Les résultats attendus

Quantités évitées :
- Quantité de déchets verts produits ou collectés en déchèterie ou broyés (en kg/an/hab.) – taux d'évolution de cette quantité en % ;
- Quantité de produits phytosanitaires achetée – taux d'évolution de cette quantité en %.

Nombre d'acteurs sensibilisés :
- À décliner par action et par cible…

Changement de comportement :
- Nombre de communes engagées dans la gestion différenciée (charte, plan GD, etc.) ;
- Nombre de professionnels déclarant mettre en pratique la gestion différenciée (enquête) ;
- Nombre de signataires de la charte (si vérification des pratiques)…

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 5.2	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☑	Dans le cadre de la gestion de proximité des biodéchets - En lien avec le Plan de végétalisation - Animations lors des événements	Tout au long de l'année
CAGV	☑	Compétence mairie, déjà en œuvre	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☑	Dès à présent pour l'entretien des espaces verts CCPL et panneaux « zéro phyto »	Dès 2020
3CLG	☐	-	-
CCLT	☑	Moyens humains : 0,21 ETP - Moyens techniques : Différents moyens de communication (flyers, livret, documentation - Conseils et/ou animations - Moyens financiers : 2 500 €HT sur deux ans	Mars 2023 : Envoi d'un questionnaire pour connaître les besoins des administrés sur le sujet - Avril 2023 : Bilan des retours des questionnaires et analyse des besoins - Septembre 2023 : Création et/ou réception des supports de communications pour expliquer l'intérêt de la démarche - Entre 2023 et début 2024
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Guider la population sur le choix d'essences pour les arbres d'ornements (haies) - Réalisation d'une note à l'attention des dépositaires d'autorisations d'urbanisme	2021 - 2022

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

> 5.3 - Favoriser la gestion domestique des biodéchets des ménages

Les objectifs

- Réduire les quantités de biodéchets dans les OMR et dans les DMA.
- Accroître le nombre de foyers pratiquant au moins une technique de gestion domestique des biodéchets, et maintenir cette pratique dans le temps.

Le descriptif de l'action

La gestion domestique des biodéchets couvre les pratiques de :

- Compostage domestique ;
- Lombricompostage ;
- Nourrissage des animaux (notamment adoption de poules) ;
- Paillage;
- Broyage.

Les partenaires à mobiliser

- Guides composteurs bénévoles.
- Associations locales de protection de l'environnement, de jardinage.
- Commerçants (bricolage, jardinage)...

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - **Quantités évitées :**
  - Quantité de biodéchets évités, estimée sur la base du volume mis dans le composteur (ex. : nombre bioseaux déposé par semaine/ménages x nombre ménages) et de la densité des déchets verts (0,14 kg/l). Taux d'évolution en %.
  - **Changement de comportement :**
  - Nombre de personnes déclarant pratiquer au moins une technique de gestion domestique (enquête).
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Quantité de biodéchets évités au centre de traitement et à la collecte.
  - Coût d'achat d'un composteur ;
  - Coût de la mise en place de l'action : formation, temps passé par la collectivité ;
  - Coût de la fin de vie des déchets.
- **Impact environnemental:**
  - Quantité de biodéchets évités au centre de traitement et à la collecte.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 5.3	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Moyens humains, techniques et financiers non définis (en fonction du scénario retenu suite à l'étude sur la généralisation du tri à la source des biodéchets)	2020 : Convention valorizon et distribution de 200 composteurs en 2021
VGA	☑	Projet de compostage de proximité des biodéchets - Expérimentation puis généralisation avec 3 axes : Compostage partagé, d'établissements et individuel - 1 ETP recruté en 2021 - Soutien par le service environnement - Réponse à l'AAP TRIBIO (lauréat)	1er semestre 2021 : Recrutement et préparation - 2ème semestre 2021 : Mise en place de 20 sites partagés - 2022 : Généralisation
CAGV	☑	11 000 composteurs à distribuer sur le territoire (400 k€ de dépenses) - Mise en place de distributions régulières de poules	Démarrage 2021
CCFVL	☑	Réalisation de réunions publiques de compostage et de sensibilisation des bonnes pratiques (formation + distribution) - Pilotage par l'équipe de prévention (un chargé de prévention et deux guides composteurs)	Lancement en 2021 - Objectif de 2 à 4 réunions par an
CCBHAP	☑	Poursuivre la dynamique de distribution de composteurs individuels insufflée par la mise en place de la redevance et mise en place du suivi des utilisateurs - Moyens humains = 100h/an	2021 - 2026
CCPL	☑	Achat composteurs individuels et collectifs bioseaux (101 000 €) - Communication (3 000 €/an) - Moyens humains : 1,2 ETP à recruter - Formation (9 500 €)	2020 : Décision - 2021 : Communication, marché, formation guide - 2022 à 2024 : Sensibilisation, distribution du matériel, installation des sites, gestion et suivi
3CLG	☑	Vente de composteurs - Formation de maitres trieurs composteurs - Mise en place des actions définies lors de l'étude tri à la source des biodéchets - Direction générale - Service environnement - Commission déchets ménagers et assimilés - Service communication	2021 - 2022
CCLT	☑	Moyens humains : 0,9 ETP - Moyens techniques : Mars 2023 : Envoi d'un questionnaire - Avril 2023 : Bilan des retours des questionnaires et analyse des besoins - Septembre 2023 : Création et/ou réception des supports de communications pour expliquer l'intérêt de la démarche - Moyens financiers : 1 600 €HT/an	Chaque année entre 2021 et 2027 : Formation des référents de sites - Envoi d'un questionnaire - Septembre : Bilan des retours des questionnaires et analyse des besoins - Octobre : Création et/ou réception des supports de communications - Janvier : Si besoin réunions avec des collectifs de quartiers
CCPAPS	☑	Poursuite de l'opération « Distribution de composteur gratuits »	Poursuite de l'action en cours depuis 2014
CCPD	☑	Promouvoir le compostage et le broyage	2021 - 2023

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

> 5.4 - Développer le compostage partagé et le compostage en établissement

Les objectifs

• Réduire les quantités de biodéchets dans les DMA et les OMR.
• Généraliser l'installation de sites de compostage partagés et de compostage en établissement.
• Maintenir les sites installés opérationnels dans le temps.

Le descriptif de l'action

Le compostage partagé est géré par plusieurs personnes/foyers, sur un lieu public ou collectif (pied d'immeuble, espace d'un quartier ou d'un lotissement...). Les participants assurent la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'au site de compostage, et participent aussi souvent aux manipulations du compostage. Cette pratique cible uniquement les ménages. Elle concerne les déchets suivants :
• En pied d'immeuble : déchets de cuisine des habitants, et éventuellement utilisation des déchets des espaces verts pour apporter de la matière carbonée ;
• Village, quartier, jardins familiaux, collectif : déchets alimentaires et déchets verts.
Le compostage autonome en établissement concerne aussi les déchets de plusieurs personnes, mais à l'échelle d'un établissement (cantines, restaurants, campings...). L'opération, à la charge de l'établissement, est gérée sous sa responsabilité par des membres du personnel attachés au site.

Les partenaires à mobiliser

• Communes du territoire.
• Établissements en particulier scolaires.
• CMA/CCI, associations de commerçants.
• Associations de protection de l'environnement, de jardinage...
• Bailleurs sociaux, concierges...
• CCAS / CIAS.
• Guides composteurs.

Les résultats attendus

Quantités évitées :
• Quantité de biodéchets évités, estimée sur la base du volume mis dans le composteur (ex. : nbre bioseaux déposés par semaine/site x nbre de sites) et de la densité des déchets verts (0,14 kg/l). Taux d'évolution en %.
Nombre d'acteurs sensibilisés :
• À décliner par action et par cible...
Changement de comportement :
• Nombre de sites déclarant pratiquer au moins une technique de gestion partagée (enquête).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 5.4	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Moyens encore non définis conditionnés par étude biodéchets	-
VGA	☑	Projet de compostage de proximité des biodéchets - Expérimentation puis généralisation avec 3 axes : Compostage partagé, d'établissements et individuel - 1 ETP recruté en 2021 - Soutien par le service environnement - Réponse à l'AAP TRIBIO (lauréat)	1er semestre 2021 : Recrutement et préparation - 2ème semestre 2021 : Mise en place de 20 sites partagés - 2022 : Généralisation
CAGV	☑	En s'appuyant sur l'exclusion de collecte des gros producteurs n'ayant pas mis en place le tri à la source des biodéchets	Prévention 2021 - Démarrage 2022
CCFVL	☑	Réalisation de réunions publiques de compostage et de sensibilisation aux bonnes pratiques avant chaque lancement de projet d'implantation d'un compostage partagé - Réunions régulières de suivi et de communication après l'ouverture d'un site pour maintenir le dynamisme de groupe - Pilotage par l'équipe de prévention (un chargé de prévention et deux guides composteurs)	Mise en place progressive à partir de 2021 - Objectif de 4 sites par an à partir de 2022
CCBHAP	☑	Option 1 : Collecte en point d'apport sur 14 points répartis sur l'ensemble du territoire pour les ménages ne disposants pas de jardin - Délégation de la collecte des professionnels à une association d'insertion locale - Moyens financier et humains à l'étude - Option 2 : Développement des composteurs partagés et collectifs - Moyens humains : 1 référent par site (bénévole) - 1 guide composteur - 1 élu par commune - 2022 : Guide composteur mise en place et suivi des sites de compostages partagé ou en établissement - 2 mois répartis sur l'année soit 300 h	2021 : Mise en place des sites et suivi - 2022 à 2026 : Suivi
CCPL	☑	Achat composteurs individuels et collectifs bioseaux (101 000 €) - Communication (3 000 €/an) - Moyens humains : 1,2 ETP à recruter - Formation (9 500 €)	2020 : Décision - 2021 : Communication, marché, formation guide - 2022 à 2024 : Sensibilisation, distribution du matériel, installation des sites, gestion et suivi
3CLG	☑	Mise en place des actions définies lors de l'étude tri à la source des biodéchets - Service environnement - Service communication - Commission déchets ménagers et assimilés - Direction générale	2021 - 2022
CCLT	☑	Moyens humains : 0,31 ETP - Moyens techniques : Supports de communication - Conseils - Animation - Moyens financiers : 4 225 €HT	2021 - 2024
CCPAPS	☑	Les moyens humains, techniques et financiers seront déterminés après diagnostic et évaluation des besoins en compostage partagé.	Mise en place souhaitée dans le cadre de l'instauration de la TI
CCPD	☑	Promouvoir la mise en place de composteurs partages dans les commune du territoires	2023 - 2024

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 5 - Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

> 5.5 - Former les acteurs de la gestion de proximité des biodéchets et leur fournir un appui méthodologique

Les objectifs
Former les différentes catégories d'acteurs du territoire à la gestion de proximité des biodéchets.

Le descriptif de l'action
Former les relais de terrain professionnels ou bénévoles, et leur fournir les outils et méthodes nécessaires à leurs activités de promotion de la gestion des biodéchets.

Les partenaires à mobiliser
Direction régionale de l'ADEME.

Les résultats attendus
Nombre d'acteurs formés :
À décliner par formation.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 5.5	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Mise en place d'un réseau de guides composteurs partenarial animé par l'AA et formation des acteurs pour faire vivre le réseau	-
VGA	☑	Projet de compostage de proximité des biodéchets - Expérimentation puis généralisation avec 3 axes : Compostage partagé, d'établissements et individuel - 1 ETP recruté en 2021 - Soutien par le service environnement - Réponse à l'AAP TRIBIO (lauréat)	1er semestre 2021 : Recrutement et préparation - 2ème semestre 2021 : Mise en place de 20 sites partagés - 2022 : Généralisation
CAGV	☑	En cours de dimensionnement	2021 - 2023
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☑	Cette action est inclue dans l'action précédente	2022 - 2026
CCPL	☑	Achat composteurs individuels et collectifs bioseaux (101 000 €) - Communication (3 000 €/an) - Moyens humains : 1,2 ETP à recruter - Formation (9 500 €)	2020 : Décision - 2021 : Communication, marché, formation guide - 2022 à 2024 : Sensibilisation, distribution du matériel, installation des sites, gestion et suivi
3CLG	☑	Mise en place des actions définies lors de l'étude tri à la source des biodéchets - Service environnement - Service communication - Commission déchets ménagers et assimilés - Direction générale	2021 - 2022
CCLT	☑	Moyens humains : 0,31 ETP - Moyens techniques : Composteur de 400 ou 600 L - Supports de communication - Moyens financiers : 1 300 €HT	2021 - 2023
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Créer un réseau de bénévoles pour promouvoir la gestion des biodéchets	2022 - 2023

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 6

« Augmenter la durée de vie des produits »

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits

> 6.1 - Soutenir le développement du réemploi et de la réutilisation

Les objectifs

- Soutenir les acteurs du réemploi/réutilisation.
- Encourager et valoriser les initiatives de réemploi/réutilisation.
- Encourager les partenariats locaux.

Le descriptif de l'action

Favoriser les pratiques liées au réemploi et à la réutilisation de biens, pour prolonger leur durée de vie.
Action complémentaire : soutien aux activités de réparation

Les partenaires à mobiliser

- Les chambres consulaires.
- Les communes, collectivités.
- Les lieux d'achat/vente de biens d'occasion (grande distribution, commerçants, unions de commerçants).
- Les entreprises d'ESS actives en matière de réemploi/réutilisation.
- L'Agence du numérique – Les Pôles régionaux Ordi 3.0.
- DIRECCTE en vue de subventions pour les emplois d'insertion.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
    - **Quantités évitées :**
    - Quantité d'objets totale par famille de produits ou type de collecte.
    - **Indicateurs d'activité :**
    - Nombre d'acteurs sensibilisés/nombre d'acteurs impliqués dans une action ou nombre d'actions de soutien (à décliner par action et par cible).
    - **Changement de comportement :**
    - Nombre de personnes déclarant avoir adopté un nouveau geste en faveur du réemploi et de la réutilisation (recueil par enquête).
- **Impact socio-économique et financier :**
    - Réemploi/réutilisation sur le territoire et sa dynamique ;
    - Chiffre d'affaires lié au réemploi/réutilisation (donnée généralement accessible pour les structures d'insertion) ;
    - Effectifs associés (en ETP).
- **Impact environnemental:**
    - Quantité d'objets totale ou tonnage suivi (poids moyen d'un objet)

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 6.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens techniques et financiers non définis	2020
VGA	☑	Étude sur les déchèteries (mise aux normes) - Acteurs locaux identifiés : Recyclerie, Compagnons bâtisseurs, ENVI+ - Réflexion pour créer des synergies locales - Réflexion sur une « donnerie » en déchèterie ou une benne de réutilisation	2ème semestre 2020 : Finalisation de l'étude déchèteries - 2021 : Début des travaux et de l'optimisation du réseau
CAGV	☑	Réflexion autour de la thématique D3E avec les ressourceries - Réemploi d'une partie des encombrants collectés - Communication sur les solutions disponibles sur le territoire auprès des usagers - Création d'une zone de gratuité en déchèterie	Pérennisation
CCFVL	☑	Réalisation de réunions à thème dont celui du réemploi - Enquête sur les acteurs du territoire - Participation et amplification de leur communication sur le territoire - Pilotage par la cheffe de service	Lancement en 2021
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☑	Déjà en place	-
3CLG	☑	En réflexion pas de moyens dédiés pour le moment - Direction générale	2021 - 2026
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Projet de mise en place d'une recyclerie (site de récupération et de réemploi) - Partenariat et convention avec les associations et partenaires	2021 : Étude de faisabilité dans le cadre de l'AAP Région / Ademe «Réemploi» - 2022 - 2023 : Mise en œuvre

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits

> 6.2 - Soutenir le développement de la réparation et favoriser l'accès aux pièces détachées

Les objectifs

- Promouvoir et valoriser les activités et acteurs de réparation, en particulier par la mise à disposition de pièces détachées neuves ou d'occasion.
- Faciliter l'accès aux gisements de biens permettant de constituer un stock de pièces détachées neuves et d'occasion.
- Promouvoir et encourager la transmission de savoirs et savoir-faire.

Le descriptif de l'action

Favoriser le recours à la réparation et soutenir le développement de ce secteur d'activité.
Action complémentaire : soutien au réemploi et à la réutilisation

Les partenaires à mobiliser

- Les chambres consulaires.
- Les communes, collectivités.
- Les commerçants : artisans-réparateurs.
- Le GIFAM et le réseau de pièces détachées STAR.
- Les associations actives dans la réparation (Heureux-Cyclage, Repair Cafés).
- Les acteurs de l'ESS.
- DIRECCTE en vue de subventions pour les emplois d'insertion.
- Les associations environnementales et de consommateurs plus transversales.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Quantité de biens réparés, suivie par type de produit ou par famille de produits (DEEE, vélos, etc.).
  - Nombre d'acteurs sensibilisés/nombre d'acteurs impliqués dans une action.
  - Nombre de personnes déclarant avoir réparé/fait réparer un objet.
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Poids moyen d'un bien réparé (cf. liste abaque) ;
  - Effectifs associés dont nombre de bénévoles (en ETP) ;
  - Chiffre d'affaires lié à la réparation.
- **Impact environnemental:**
  - Quantité d'objets réparés.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 6.2	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☑	Étude sur les déchèteries (mise aux normes) - Acteurs locaux identifiés : Recyclerie, Compagnons bâtisseurs, ENVI+ - Réflexion pour créer des synergies locales - Réflexion sur une « donnerie » en déchèterie ou une benne de réutilisation	2ème semestre 2020 : Finalisation de l'étude déchèteries - 2021 : Début des travaux et de l'optimisation du réseau
CAGV	☑	Zone de gratuité en déchèterie, ressourceries avec ateliers de réparation sur le territoire - Communication auprès des usagers	2021 - 2025
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☑	Répertorier tous les acteurs de la réparation et de la location du territoire pour en faire la promotion à travers un guide qui sera mis à jour régulièrement - Moyens humains : 35h pour la mise en place du répertoire et 10h/an pour le suivi	2022 - 2026
CCPL	☐	-	-
3CLG	☑	En réflexion pas de moyens dédiés pour le moment - Direction générale	2021 - 2026
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Développer des partenariats avec des structures et des associations de réemploi et réutilisation	2022

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits

> 6.3 - Développer la collecte « préservante » des objets réutilisables

Les objectifs

- Mettre en place un dispositif de collecte et stockage permettant de préserver les biens en vue d'activités de réemploi, réutilisation et réparation.
- Contribuer à augmenter les quantités de biens réemployés, réutilisés, et réparés.
- Améliorer la qualité des biens collectés en vue de réemploi, réutilisation et réparation.
- Créer des emplois, en particulier pour les bénéficiaires des collectes préservantes (acteurs de l'ESS, associations).

Le descriptif de l'action

La collecte « préservante » est un modèle de collecte qui permet d'augmenter le potentiel de réemploi et de réutilisation des biens collectés. Il s'agit de permettre aux consommateurs de se défaire des objets dont ils n'ont plus besoin sans porter atteinte à l'état du produit (par ex. en le protégeant de l'eau, en le stockant comme un produit et non comme un déchet...) via des dispositifs de stockage ou de collecte adaptés.

Les partenaires à mobiliser

- Opérateurs de gestion des déchets, en particulier de collecte des encombrants.
- Exploitants de déchèteries.
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés sur le territoire ou à défaut, sur les territoires voisins.
- Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) en vue de subventions pour les emplois d'insertion.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Quantité de produits/déchets collectés séparément.
  - Nombre d'acteurs sensibilisés/nombre d'acteurs impliqués dans une action.
  - Nombre de personnes déclarant participer à la collecte préservante.
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Tonnages collectés par collecte préservante,
  - Coût de la collecte préservante (service mis en place en €/t) : camion, personnel, fréquence, tonnages,
  - Coût net de la recyclerie associée pour réutiliser, réparer et remettre en vente les objets OU chiffre d'affaires de la réparation/réutilisation et tonnages,
  - Coût de la collecte traditionnelle d'encombrants,
  - Coût du/des biens évités.
- **Impact environnemental:**
  - Quantité d'objets totale suivie plus ou moins finement (éventuellement poids moyen d'un objet).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 6.3	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention + mise à disposition de personnel via un marché réservé - Équipement de caisson de réemploi dans les 8 déchèteries - Moyens financiers pour 2020 : 170 000 €	2020 : Collecte préservante en décheterie via marché réservé avec des espaces réemploi dans les 8 décheteries + collecte préservante en pied d'immeubles - 2021 : Projet de collecte préservante en PAP
VGA	☑	Étude sur les déchèteries (mise aux normes) - Acteurs locaux identifiés : Recyclerie, Compagnons bâtisseurs, ENVI+ - Réflexion pour créer des synergies locales - Réflexion sur une « donnerie » en déchèterie ou une benne de réutilisation	2ème semestre 2020 : Finalisation de l'étude déchèteries - 2021 : Début des travaux et de l'optimisation du réseau
CAGV	☑	Collecte spécifique des encombrants éligibles au réemploi - Travail sur les D3E déposés en déchèteries	2019 - ...
CCFVL	☑	Projet d'aménagement d'un local de collecte recyclerie sur deux des quatre déchèteries du territoire - Mise en place de partenariats avec les associations du secteur du réemploi pour la récupération des objets détournés - Pilotage par la cheffe de service	Mise en place dans le même temps que le réaménagement des déchetteries - Lancement en 2021
CCBHAP	☑	Avec les « ados » des accueils de loisirs, récupération d'objet en déchèterie pour leur donner une 2ème vie	Existe déjà, pendant les vacances scolaires depuis l'année scolaire 2019-2020 et sera poursuivie en 2020-2021
CCPL	☑	Déjà en place à la déchèterie (espace réemploi)	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 6 - Augmenter la durée de vie des produits

> 6.4 - Encourager et promouvoir l'économie de la fonctionnalité

Les objectifs

- Promouvoir et encourager le recours à des solutions intégrées de produits et services.
- Contribuer à stimuler l'économie de la fonctionnalité.

Le descriptif de l'action

L'économie de fonctionnalité (ou de l'usage) consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien, ce qui entraîne le découplage de la valeur ajoutée et de la consommation d'énergie et de matières premières.
Concrètement :

- Le consommateur n'achète plus un véhicule mais sollicite un prestataire qui lui fournit un service de mobilité, facturé à l'usage, c'est-à-dire au kilomètre parcouru ;
- Le professionnel n'investit plus dans un photocopieur, mais contracte une solution d'impression où la copie est facturée à l'unité.

Les partenaires à mobiliser

- Les instituts de recherche ou assimilés.
- Les chambres consulaires.
- Les collectivités et services de l'État en charge du développement économique sur le territoire.
- Les commerçants, acteurs de l'ESS et associations proposant ou susceptibles de développer une offre de produits-services (ex. : loueurs, ressourceries, location lavage de couches).

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Nombre d'acteurs sensibilisés/nombre d'acteurs impliqués dans une action.
  - Nombre de personnes déclarant avoir utilisé un système produit-service.
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Nombre d'utilisations du produit ;
  - Durée de vie théorique du produit ;
  - Systèmes logistiques dans les deux cas de figure ;
  - Fin de vie dans les deux cas de figure (dans un cas, c'est l'utilisateur final qui se défait du produit, dans l'autre c'est l'entreprise qui fournit le service).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 6.4	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☑	Réponse à l'AAP EITNA fin 2020 – réflexion en cours pour intégrer le référentiel économie circulaire	-
CAGV	☐	-	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☑	Déjà en place - Convention Ecoréso	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 7

« Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable »

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

> 7.1 - Encourager l'utilisation de sacs durables, mettre en oeuvre l'interdiction des sacs plastiques à usage unique et accompagner les autres acteurs

Les objectifs

- Réduire les quantités de sacs à usage unique (quel que soit le matériau) dans les DMA en :
    - encourageant les commerçants à mettre en place des alternatives à la distribution de sacs à usage unique ;
    - encourageant et accompagnant les clients dans l'utilisation de ces alternatives.
- Réduire les quantités de sacs en plastique abandonnés sur la voie publique ou dans la nature.

Le descriptif de l'action

Accompagner la mise en œuvre de l'interdiction des sacs jetables en plastique, en favorisant l'utilisation d'alternatives aux sacs jetables (pas de sac, sacs ou autres emballages réutilisables), et en assurant une valorisation matière des sacs jetables biosourcés (compostage pour les matériaux compostables en compostage domestique, ou recyclage pour les sacs en papier-carton).

Les partenaires à mobiliser

- Chambres consulaires.
- Grandes et moyennes surfaces.
- Commerçants, spécialisés ou généralistes, alimentaires ou non, y compris commerçants de marchés, et leurs associations.
- Communes et collectivités du territoire.
- Communes et collectivités territoriales en charge du développement économique.
- Associations (de consommateurs, environnementales...).

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
    - Quantité de sacs à usage unique dans les DMA (par caractérisation) – taux d'évolution.
    - Nombre de personnes déclarant utiliser une alternative aux sacs à usage unique, et fréquence (par enquête) ;
    - Nombre de commerçants engagés dans la suppression des sacs jetables.
    - Nombre d'acteurs sensibilisés/nombre d'acteurs impliqués dans une action (consommateurs/commerçants).
- **Impact socio-économique et financier :**
    - Évolution du nombre de sacs mis sur le marché (sacs plastiques jetables évités vs. autres alternatives).
- **Impact environnemental:**
    - Évolution du nombre de sacs mis sur le marché (sacs plastiques jetables évités vs. autres alternatives).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 7.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☑	Dans le cadre des animations, ateliers et événements - Supports de communication	Tout au long de l'année
CAGV	☐	-	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☑	Distribution de sacs réutilisables support de communication dans le cadre de l'extension des consignes de tri et de l'harmonisation des modes de collecte des EMR (suppression de la collecte PAP en caissettes pour 4 communes)	Conjointement avec l'extension des consignes de tri souhaitée en 2021
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

> 7.2 - Déployer ou renforcer le dispositif « Stop Pub »

Les objectifs

- Déployer, poursuivre ou renforcer le dispositif « Stop Pub ».
- Faire respecter le « Stop Pub » par les distributeurs locaux.
- Influencer les quantités d'imprimés publicitaires produites par les annonceurs.

Le descriptif de l'action

Réduire les quantités d'imprimés non sollicités dans les DMA en proposant aux usagers (particuliers comme entreprises) de refuser les publicités au moyen d'un autocollant « Stop Pub» sur la boîte aux lettres. Il peut s'agir d'un premier déploiement ou d'un renforcement de l'action.
Les « annonceurs » sont des sociétés (GMS, journaux gratuits, pubs diverses...) qui diffusent de la publicité commerciale sur des supports imprimés, distribués systématiquement dans les boîtes aux lettres par des « distributeurs ».

Les partenaires à mobiliser

- Les annonceurs.
- Les distributeurs d'INS.
- Les commerçants de proximité.
- Les communes et collectivités du territoire.
- Les bailleurs, agences immobilières, syndicats de copropriété...

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Quantité de papier collecté séparément (kg/hab.) – taux d'évolution en % ; approximé par le nombre d'autocollants apposés multiplié par la quantité moyenne évitée grâce à un « Stop Pub » (14 kg/hab./an) ou par le nombre de prospectus produit en moins, déclaré par les annonceurs.
  - Nombre d'autocollants apposés – taux d'évolution (en %) (comptage ou enquête déclarative).
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Nombre de « Stop Pub », réduction des quantités de prospectus publicitaires.
- **Impact environnemental:**
  - Nombre de « Stop Pub », réduction des quantités de prospectus publicitaires.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 7.2	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens techniques et financiers non définis	Action déjà mise en place sur le territoire - À relancer pour développement
VGA	☑	Dans le cadre des animations, ateliers et événements - Supports de communication	Début 2021 distribution de STOP PUB dans le cadre d'une communication sur l'extension des consignes de tri
CAGV	☑	-	Pérennisation
CCFVL	☑	Réalisation du nouveau stop pub CCFVL - Campagne de communication récurrente à prévoir chaque année	Lancement du nouveau stop pub CCFVL en 2020
CCBHAP	☑	Le stop pub et le composteur sont proposés systématiquement à chaque nouveau arrivant sur le territoire avec la remise des badges	Permanent
CCPL	☑	Déjà en place	-
3CLG	☑	Déjà mis en place sur la mandature précédente - Réimpression d'un autocollant et distribution aux 6 500 foyers du territoire - Service communication	2021
CCLT	☑	Moyens humains : 0,04 ETP - Moyens techniques : Support de communication, livret « Mon jardin durable » - Moyens financiers : 200 €HT	Janvier- février 2022 : Communication auprès des mairies, de la poste et des commerçants pour promouvoir l'autocollant stop pub - Mars-avril 2022 puis chaque année : Commande et distribution des autocollants - Novembre-décembre 2022 : Questionnaire bilan pour faire remonter l'efficacité ou non des autocollants « stop pub »
CCPAPS	☑	Distribution aux administrés via les mairies où lors de leur passage dans le service E/D de la CC (pour distribution de composteurs, renseignement collecte etc.)	Action déjà en cours - Dispositif à renforcer par un envoi postal des autocollants via le journal communautaire 2021/2022...
CCPD	☑	Distribution d'autocollants à destination des usagers	Permanent

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

> 7.3 - Limiter l'usage de produits fortement générateurs de déchets

Les objectifs

- Réduire les quantités de produits à usage unique ou à durée de vie limitée dans les DMA.
- Augmenter le nombre d'acteurs utilisant des produits réutilisables (couches lavables, vaisselle, gobelets...).
- Augmenter le nombre de manifestations utilisant des produits durables.

Le descriptif de l'action

Encourager les consommateurs et les autres acteurs (administrations, entreprises, associations) à privilégier des produits alternatifs aux produits à usage unique (ou à durée de vie courte) pour la table (vaisselle, serviettes, nappes...), pour l'hygiène et l'entretien (lingettes, couches, rasoirs...), pour le bureau (stylos...), les piles...

Les partenaires à mobiliser

- Les chambres consulaires.
- Les entreprises et associations susceptibles de développer une offre de services de prêt/location.
- Les communes et collectivités territoriales en charge du développement économique, de l'ESS.
- Les services médico-sociaux.
- Le Conseil départemental (gestion des EHPAD).
- Les offices de tourisme.
- Les acteurs économiques (classique ou ESS) notamment ceux proposant des services de prêt/location de biens réutilisables.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Quantités de déchets dans les OMR par type de produit (ex. : couches, gobelets, etc.) - taux d'évolution.
  - Nombre de personnes déclarant avoir adopté l'utilisation de produits réutilisables et les citant (enquête) ;
  - Nombre d'événements engagés dans une démarche d'éco-manifestations (comptage/enquête).
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Évolution du nombre de produits jetables et évolution des produits substitués.
- **Impact environnemental:**
  - Évolution du nombre de produits jetables et évolution des produits substitués.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 7.3	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☑	Dans le cadre des animations, ateliers et événements - Supports de communication	Tout au long de l'année
CAGV	☑	À définir	À définir
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☑	Inciter les consommateurs à utiliser des couverts non jetables lors des manifestations et marchés de producteurs	2022 - 2024

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 7 - Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable

> 7.4 - Diffuser les outils et bonnes pratiques en matière de consommation responsable

Les objectifs

- Sensibiliser les consommateurs à l'intérêt d'une consommation plus responsable.
- Accompagner le changement de comportement des consommateurs par des actions concrètes.
- Mobiliser de nouveaux relais et partenaires pour diffuser les messages vers les consommateurs.

Le descriptif de l'action

Cette fiche concerne les actions visant à encourager les achats éco-responsables et la consommation durable au sens large.

Les partenaires à mobiliser

- Chambres consulaires;
- Services développement économique des collectivités territoriales ;
- Commerçants (y compris de marchés) et GMS ;
- Acteurs de l'ESS ;
- Acteurs de la santé (agences régionales, organismes mutualistes...) ;
- Associations locales (environnement, consommation, santé...).

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Nombre de personnes déclarant avoir acheté des produits plus respectueux de l'environnement, ou adopté des pratiques éco-responsables et capables de les citer spontanément (enquête déclarative), par exemple achat d'un produit portant l'écolabel européen ou le label « AB », respect du dosage des produits détergents préconisés par le fabricant...
  - Nombre de personnes ou d'acteurs sensibilisés (à décliner par action et par cible).
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Coûts engagés dans les actions de sensibilisation ;
  - Budget déchets réduit.
- **Impact environnemental:**
  - Tous les produits de consommation et leur utilisation ont des impacts sur l'environnement. La consommation responsable permet de les limiter.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 7.4	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Équipe prévention - Moyens financiers non définis - Moyens techniques via les outils de communication qui seront créés dans le cadre de la stratégie	-
VGA	☑	Dans le cadre des animations, ateliers et événements - Supports de communication	Tout au long de l'année avec des temps forts comme la SERD et le Festival Récup & Cie
CAGV	☑	Service communication interne - 1 personne - Pas de charges supplémentaires	2021 - 2025
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☑	Création d'une rubrique « Les bonnes pratiques » dans le journal communautaire et le site Internet, les thématiques : le jardinage naturel, le compostage individuel, le Stop Pub, la consommation responsable - Moyens humains : 20h/an	Mi 2021 - 2026
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 8

« Réduire les déchets des entreprises »

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 8 - Réduire les déchets des entreprises

> 8.1 - Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, notamment via les coûts complets des déchets

Les objectifs

- Informer les commerçants et entreprises des actions possibles pour réduire les déchets dans leur secteur.
- Encourager les changements de pratiques en mettant en évidence les bénéfices économiques et en termes d'image, que les entreprises peuvent retirer de la réduction de leurs déchets.
- Faire connaître et valoriser les actions de prévention menées par les entreprises au niveau local.
- Accompagner la mise en place de la redevance spéciale pour en faciliter l'acceptation par les redevables.
- Inciter les entreprises du territoire à engager des démarches de réduction et leur fournir les outils nécessaires.
- Contribuer à la réduction des quantités de déchets assimilés, et plus largement, des déchets des activités économiques, produits sur le territoire.
- Contribuer à augmenter la compétitivité économique des entreprises en leur permettant de réduire leurs coûts.

Le descriptif de l'action

Les entreprises sont à l'origine de deux types de déchets :

- Déchets issus de leurs activités : déchets d'activité économique hors BTP (DAE) ;
- Déchets issus des produits et services mis sur le marché par ces entreprises (consommation).

Les partenaires à mobiliser

- Chambres consulaires (CCI, CMA).
- Fédérations professionnelles.
- Clubs d'entreprises/clusters.
- Associations de commerçants.
- Conseil régional (service développement économique).
- Services liés aux activités économiques des collectivités territoriales et communes du territoire.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Nombre d'entreprises déclarant avoir modifié/adopté au moins une pratique (déclaration, par enquête).
  - Nombre d'entreprises rencontrées ; nombre de diagnostics réalisés ; nombre de signataires de la charte d'engagement…
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Coût lié aux actions de sensibilisation mises en place (temps passé, coût d'éventuels intervenants extérieurs…).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 8.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Non définis à ce jour	-
VGA	☑	Réponse à l'AAP EITNA fin 2020	-
CAGV	☑	Induit par la RS / RI	2016 - ....
CCFVL	☑	Pilotage par la cheffe de service et le chargé de communication - Recensement des pratiques actuelles via un questionnaire remis lors de l'enquête redevance incitative - Établir un cahier des bonnes pratiques par type d'activité - Réalisation de réunions et communications spécifiques pour les professionnels	Recensement en 2022 - Rencontre des professionnels en 2023 - Lancement cahier des bonnes pratiques en 2024
CCBHAP	☑	Rencontre et recherche de solutions avec les professionnels des espaces verts et jardins et les communes pour détourner les déchets verts des déchèteries - Actions auprès des usagers déchets verts, par des séquences en présentiel de l'agent de prévention sur les déchèteries pour sensibiliser au jardinage naturel - Moyens humains : Concertation avec les professionnels et les communes : 40h en 2021 - Actions de sensibilisation auprès des usagers en déchèteries : pendant 12 semaines (mai - juin - octobre//30h/semaine) : 360h	Rencontre avec les professionnels des espaces verts et les communes en 2021 - Actions de sensibilisation auprès des usagers en déchèteries 2022 - 2024
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☑	Moyens humains : 0,14 ETP - Moyens techniques : Supports de communications, réunions, intervenant extérieur éventuel - Moyens financiers : 700 €HT	2025 : Questionnaire, support de communication, bilan des entreprises, réunion bilan des changements et résultats qui en découlent
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 8 - Réduire les déchets des entreprises

> 8.2 - Impulser et essaimer les bonnes pratiques en entreprise

Les objectifs

- Réduire les quantités de déchets assimilés collectés par le service public.
- Réduire les quantités de déchets d'activités économiques produits par les entreprises du territoire.
- Contribuer à augmenter la compétitivité économique des entreprises en leur permettant de réduire leurs coûts.

Le descriptif de l'action

Accompagner les commerçants, artisans et entreprises à mettre en place de nouvelles pratiques afin de réduire leur production de déchets, ainsi que les déchets produits par les consommateurs de leurs produits et services.

Les partenaires à mobiliser

- Services de développement économique des collectivités territoriales.
- Relais professionnels : CCI, CMA, représentants des entrepreneurs, associations locales...
- Clubs d'entreprises.
- Conseil départemental et Conseil régional (responsable de l'élaboration du SRDEII).
- Responsable(s) PCET.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Quantité totale de DAE/déchets assimilés suivie plus ou moins finement par type de produit (papier/cartons, déchets organiques, DEEE, piles, etc.) – taux d'évolution.
  - Nombre d'opérations collectives menées à terme, nombre d'entreprises participantes ;
  - Nombre d'entreprises adhérant au label...
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Économies réalisées grâce aux actions de réduction des déchets (par produit).

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 8.2	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Non définis à ce jour	-
VGA	☑	Réponse à l'AAP EITNA fin 2020	-
CAGV	☐	-	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☑	Moyens humains : 0,14 ETP - Moyens techniques : Supports de communications, réunions, intervenant extérieur éventuel, rencontre en direct - Moyens financiers : 1 300 €HT	Avril 2027 : Réalisation d'un diagnostic sur les pratiques des entreprises, sur leur production de déchets - Juin à Août 2027 : Exploitation des retours des questionnaires des entreprises - Septembre 2027 : Envoi en fonction des besoins de guides des bonnes pratiques ADEME et un illustré avec les bonnes pratiques locales - Octobre-novembre 2027 : Communication large pour susciter l'émulation des entreprises sur le territoire - Suivi annuel des résultat sur les changements des pratiques et les économies éventuelles - Avril 2028 : Communication sur les enseignements des bonnes pratiques 1 an après
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 9

« Réduire les déchets du BTP »

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 9 - Réduire les déchets du BTP

> 9.1 - Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et autres acteurs du BTP à la prévention des déchets

Les objectifs

- Contribuer à l'objectif de réduction des quantités de déchets du BTP à l'horizon 2020 fixé par la LTECV.
- Contribuer à la prévention qualitative (réduction des déchets dangereux et de leur nocivité) via l'utilisation de produits moins dangereux (objectif à décliner par produit).
- Sensibiliser les acteurs et accompagner les changements de comportement (objectif à décliner par cible : entreprises, particuliers, maîtres d'ouvrage publics et privés).
- Favoriser le développement du réemploi pour certaines catégories de produits du BTP (objectif à décliner par type de produit : bois de charpente, pavés...).

Le descriptif de l'action

Les déchets du BTP sont produits par les activités de construction, réhabilitation et déconstruction de tous les acteurs du territoire : particuliers, entreprises de toutes tailles (de l'artisan à la grande entreprise de BTP), collectivités et établissements publics et autres maîtres d'ouvrage (promoteurs, lotisseurs...). Ces déchets sont de trois types : inertes (la quasi-totalité), non dangereux non inertes, et dangereux.

Les partenaires à mobiliser

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre des métiers et de l'artisanat.
- Fédérations professionnelles du BTP au niveau local (CAPEB, FFB, FNTP).
- Aménageurs.
- Organismes de formation (CNFPT pour les agents des collectivités territoriales, AITF).
- Service communal d'attribution des permis de construire, de démolir et d'aménager.
- Autres collectivités limitrophes.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Évolution des quantités de déchets du BTP.
  - Évolution des déchets dangereux.
  - Nombre d'acteurs sensibilisés (à décliner par cible).
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Coût de la sensibilisation ;
  - Coût de la démarche de valorisation des actions.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 9.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Non définis à ce jour	-
VGA	☑	Réflexion sur l'AAP OPREVAL - Relations avec les Compagnons bâtisseurs	-
CAGV	☐	Récupération des gravats pour la voirie de la collectivité en application depuis longtemps - À voir à l'avenir si cela devient un besoin pour la collectivité	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 9 - Réduire les déchets du BTP

> 9.2 - Favoriser le réemploi des matériaux du secteur du BTP

Les objectifs

- Contribuer à l'objectif de réduction des quantités de déchets du BTP à l'horizon 2020 (LTECV).
- Augmenter les quantités de matériaux de BTP réemployés (objectif à décliner par type de produit : bois de charpente, pavés...).
- Contribuer à la prévention qualitative via la conception puis l'utilisation de produits moins dangereux (objectif à décliner par produit).

Le descriptif de l'action

Les déchets du BTP sont produits par les activités de construction, réhabilitation et déconstruction de tous les acteurs du territoire : particuliers, entreprises de toutes tailles (de l'artisan à la grande entreprise de BTP), collectivités et établissements publics et autres maîtres d'ouvrage (promoteurs, lotisseurs...). Ces déchets sont de trois types : inertes (la quasi-totalité), non dangereux non inertes, et dangereux.

Les partenaires à mobiliser

- Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre des métiers et de l'artisanat.
- Fédérations professionnelles locales (FEDEREC, CAPEB, FFB, SRBTP, FNBM, CTPL, FNTP, UNICEM dont UNPG et UNED).
- Distributeurs/négociants de matériaux.
- Organismes subventionneurs (Conseil régional...).
- Organismes certificateurs (cas des labels).

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Évolution des quantités de déchets du BTP, si possible en distinguant les origines (particuliers, déchets de la collectivité maître d'ouvrage, déchets des entreprises) ;
  - Évolution des déchets dangereux ;
  - % de réemploi de matériaux ;
  - % de marchés utilisant des clauses favorisant le réemploi des matériaux et produits et la réduction des déchets.
- **Impact socio-économique et financier :**
  - Prix du matériau réutilisé (et comparaison au prix du matériau neuf) ;
  - Coût de la gestion du déchet évité et coût éventuel du stockage ;
  - Coût des démarches de valorisation des actions ;
  - Coût de la gestion de projet.
- **Impact environnemental:**
  - Bénéfice lié à l'économie de matière vierge évitée ;
  - Économie de la fin de vie du matériau évité.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 9.2	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Non définis à ce jour	-
VGA	☑	Réflexion sur l'AAP OPREVAL - Relations avec les Compagnons bâtisseurs	-
CAGV	☑	Gravats réutilisés en voirie depuis toujours	Pérennisation
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

Axe 10

« Réduire les déchets fluviaux »

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Axe 10 - Réduire les déchets fluviaux

> 10.1 - Mettre en place un ensemble cohérent d'actions concourant à la prévention et à la réduction des déchets fluviaux

Les objectifs

- Faire prendre conscience aux consommateurs des enjeux derrière l'abandon inapproprié de leurs déchets ou leurs choix de consommation (produits toxiques).
- Améliorer la connaissance et la pratique des gestes de prévention et de tri des déchets.

Le descriptif de l'action

- Les leviers de réduction des déchets fluviaux à disposition des collectivités territoriales sont nombreux, et peuvent être regroupés en quatre grands types d'actions :
- Actions de sensibilisation/communication à la problématique des déchets fluviaux ;
- Actions de prévention et bonne gestion des déchets en général ;
- Actions de propreté urbaine ;
- Actions de sanction des incivilités.

Les partenaires à mobiliser

- Services Propreté des communes du territoire.
- Agences de l'eau et services publics en charge de la gestion de l'eau.
- DREAL, DR ADEME, DIRM.
- Offices du Tourisme et acteurs du tourisme.
- Gestionnaires d'activités nautiques ; collectivités et services de l'État concernés par la gestion des activités nautiques.
- Autres collectivités du territoire et notamment la Région.

Les résultats attendus

- **Indicateurs de suivi :**
  - Nombre d'acteurs sensibilisés par action et par cible.
  - Nombre de personnes pouvant citer au moins une pratique adoptée pour éviter les déchets fluviaux.

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Action 10.1	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☐	-	-
VGA	☐	-	-
CAGV	☑	À définir	À définir
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☐	-	-
CCPAPS	☐	-	-
CCPD	☐	-	-

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PLPDMA 2021-2027

« Actions supplémentaires proposées par les collectivités »

VALORIZON
moins de déchets, plus de ressources !

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Collectivité	Actions supplémentaires	Moyens mis en œuvre	Planning
AA	☑	Promouvoir l'eau du robinet - Accompagner les évènements éco-responsables - Développer la sensibilisation des publics scolaires et des ménages	-
VGA	☑	Frigo solidaire - Broyage des déchets verts - Réparation vélos - Affiner le démantèlement + réflexion sur de nouvelles filières en déchèterie (tonte, branchages et bois) - Sensibilisation : Programme complet d'éducation environnementale proposé dans le cadre d'un projet d'établissement - Action sur les dépôts sauvages - Action sur le brûlage des déchets verts - Manifestations éco-responsables : Fourniture d'équipements (poubelles de tri), sensibilisation des organisateurs, charte et conditionnement des subventions - Collecte : Dans le cadre de l'amélioration du tri => rendre plus attractifs les PAV de verre - Traitement : Méthanisation	-
CAGV	☑	Collecte des biodéchets en PAV	-
CCFVL	☐	-	-
CCBHAP	☐	-	-
CCPL	☐	-	-
3CLG	☐	-	-
CCLT	☑	Réduction des déchets enfouis - Promotion des espèces à croissance lente	2022 - 2027
CCPAPS	☑	Passage à l'extension des consignes de tri et harmonisation du mode de collecte des EMR (passage en PAV sur l'ensemble des 13 communes)	-
CCPD	☑	Communication sur le site internet et le journal communautaire	2021

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

Directeur de publication : Éric Marty
Élaboration : Julien Geyre
Crédits photos : ValOrizon

Rapport produit avec les recommandations de l'ADEME en collaboration avec les collectivités du Lot-et-Garonne

ValOrizon
Syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale

ZAE de la Confluence
Chemin de Rieulet
47160 Damazan

t. 05 53 79 91 61
f. 05 53 79 86 26

contact@valorizon.com
www.valorizon.com

AR PREFECTURE
047-200068930-20210701-2021C_85_STE-DE
Reçu le 07/07/2021

ValOrizon - ZAE de la Confluence - Chemin de Rieulet - 47160 Damazan - t. 05 53 79 91 61 - f. 05 53 79 86 26 - contact@valorizon.com www.valorizon.com

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

économie circulaire

Interreg Sudoe CEMOWAS2

VALorizon
moins de déchets, plus de ressources !